RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE

Service de l'Eau Potable
VILLE DE PONTIVY

Exercice 2009

Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Approuvé par	LE CORGUILLE marina Chef de secteur	30/04/2010	
Mis à jour	LE CORGUILLE marina Chef de secteur	17/07/2010	

Liste de diffusion :

- Monsieur le Maire de Pontivy

Sommaire

Pages

1 PREAMBULE 5

2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE 6

2.1 LES CHIFFRES CLES 6
2.2 LES FAITS MARQUANTS 7

3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION 9

4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 13

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » 14

5 LE CONTRAT 16

5.1 LES INTERVENANTS 16
5.2 LE CONTRAT 16
5.3 VIE DU CONTRAT 16
5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES 17

6 LA GESTION CLIENTELE 19

6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS 19
6.2 NOMBRE DE CLIENTS 19
6.3 LES VOLUMES COMPTABILISES 20
6.4 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS 22
6.5 LES INDICATEURS DU SERVICE 22
6.6 SITE INTERNET SAUR 23

7 LE PATRIMOINE DU SERVICE 24

7.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT 24
7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION 24
7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU 26
7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE 26
7.5 LE RESEAU 27
7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER 29
7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE 29
7.8 LES BIENS DE REPRISE 29

8 BILAN DE L'ACTIVITE 30

8.1 LES VOLUMES D'EAU 30
8.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE 33

Pages
8.3 LES PRODUITS DE TRAITEMENT 34
8.4 LES PRODUCTIONS DE TERRE DE DECANTATION 34

9 LA QUALITE DU PRODUIT 35

9.1 GENERALITES 35
9.2 L'EAU BRUTE 39

10 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR 41

10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE 41
10.2 TACHES D'EXPLOITATION 44
10.3 PROGRAMME CONTRACTUEL 46
10.4 FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT 46
10.5 GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE 46
10.6 METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES 46

11 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 47

11.1 SUR LES STATIONS 47
11.2 SUR LES RESERVOIRS 48
11.3 SUR LE RESEAU 49

12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) 51

12.1 LE CARE 51
12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 52

13 SPECIMENS DE FACTURES 57

13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675 57

14 GLOSSAIRE 61

15 ANNEXES 65

15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE 65
15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION 74
15.3 SCHEMA DE DISTRIBUTION DU RESEAU 79
15.4 PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT 80
15.5 L'ORGANISATION DE SAUR 83
15.6 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 88

1 PREAMBULE

Le Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Délégataire d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006 une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le Décret comprend 3 chapitres :
Le premier traite des données comptables.
Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le Décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.
Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

L'alinéa a) demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégataire.

L'alinéa b) précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

L'alinéa c) traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait d'un investissement concessif du délégataire.

L'alinéa d) concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.
Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.
Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

L'alinéa e) concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégataire à l'origine du contrat.
La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

L'alinéa f) fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

L'alinéa g) demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.
Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

L'alinéa h) décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat et certaines règles concernant le personnel du Délégataire.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution.

2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE

2.1 LES CHIFFRES CLES

	2008	2009	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	3	3	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	3	3	0 %
Nombre d'ouvrages de traitement sur réseau	2	2	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	8	8	0 %
Volume de stockage (en m3)	7 300	7 300	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	171 256	171 469	0 %
Données clientèles			
Nombre de clients	7 516	7 667	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 396 215	1 377 291	-1 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m3)	2 681 998	2 206 762	-18 %
Dont STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	2 259 069	1 999 167	-12 %
Dont STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	129 022	79 523	-38 %
Dont STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	293 907	128 072	-56 %
Volumes exportés (en m3)	1 109 424	689 206	-38 %
Volumes importés (en m3)	24 900	38 105	53 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 597 474	1 555 661	-3 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	1 553 625	1 565 762	1 %
Consommation moyenne par client	185	179	-3 %
Nombre total de branchements en service	7 554	7 692	2 %
Dont branchements en plomb	16	8	-
Dont branchements neufs	44	130	195 %
Dont branchements en plomb renouvelés	23	8	-
Nombre de compteurs	8 029	8 216	2 %
Dont compteurs renouvelés	1 000	395	-61 %
Soit % du parc compteur	12,45 %	4,81 %	-61 %
Rendement net du réseau	90%	88%	-2
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	94,4%	92,3%	-2,1
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	2,6	2,9	18,57 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j) indicateur « rapport du maire »	2,37	2,81	18,57 %

Indicateurs quantitatifs (eau brute)	Total
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire DDASS	22
Dont analyses physico-chimiques	22
Dont analyses bactériologiques	15

Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)	Total	Conforme	% conformité
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire DDASS	82	82	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	80	80	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	77	77	100,0 %

2.2 LES FAITS MARQUANTS

▪ DEVERSOIR

Travaux d'aménagements sur l'usine :

- Installation d'une aire sécurisée de réception des produits chimiques sur le site avec possibilité d'isoler le réseau d'eau pluvial,
- Dispositif d'isolement du réseau général d'eau pluviale du site,
- Mise en place d'un coffret de dépotage de sulfate,
- Mise en place d'une douche de sécurité,
- Création d'un poste de relevage des eaux usées domestiques,
- Mise en place d'une unité de préparation/dosage automatique de polymère,
- Démolition des anciens filtres à sable et aménagement de l'ancienne galerie des filtres avec création d'un accès extérieur,
- Enlèvement de l'ancienne presse à boues et réhabilitation du local,
- Mise en place d'une passerelle au niveau de la bâche de récupération des eaux de lavage,
- Aménagement d'une voirie d'accès aux ouvrages à l'intérieur de l'usine,
- Réfection de la clôture, réalisation d'une voirie et mise en place d'un portail d'accès au local filtre.

Principales opérations de renouvellement :

- 3 pompes d'exhaures
- Doseur/dévouteur de chaux et filtre dépoussiéreur
- 1 pompe eau de service

A noter également en 2009 :
3 cambriolages du local atelier

Plusieurs visites d'usine : lycée LE GROS CHENE, lycée KERLEBOST, écoles primaires JULES FERRY et MARCEL COLLET, IME et collège ROMAIN ROLLAND notamment.

▪ TREVELIN

Travaux d'aménagements sur le site de TREVELIN :

- Réhabilitation complète (béton + étanchéité) des ouvrages : filtre + réservoir,
- Renouvellement des buselures du plancher filtrant – mise en place de buselures avec une maille plus étroite pour améliorer la qualité de la filtration,
- Mise en place d'une clôture autour des ouvrages,
- Mise en place d'un garde corps d'accès au filtre,
- Déplacement du tuyau de recharge de neutralité,
- Modification de la goulotte de sortie des eaux de lavage.

La production de TREVELIN a été arrêtée du 5 mars au 19 mai 2009. Ceci explique la diminution significative de production (-38%)

A noter également en 2009 :
Juillet 2009 : POULGLASS : réfection du bâtiment par l'association « Les Amis du Gros Chêne ».

▪ PIERRE FENDUE

Travaux d'aménagements sur le site de FENDUE :

- Réhabilitation complète (béton + étanchéité) des ouvrages : filtre + réservoir,
- Renouvellement des buselures du plancher filtrant – mise en place de buselures avec une maille plus étroite pour améliorer la qualité de la filtration,
- Sécurisation du stand de dépotage d'eau de javel,
- Mise en place d'une ligne de vie sur la toiture du bâtiment d'exploitation.

La production de LA PIERRE FENDUE a été arrêtée du 12 janvier au 25 mai 2009. Ceci explique la diminution significative de la production (-56%)

A noter également en 2009 :
Aout 2009 : réparation suite une casse de la conduite d'alimentation en eau brute de l'usine.

▪ TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS

Un programme de travaux de réhabilitations des réservoirs a démarré en 2009 pour une durée de 2 ans. Seuls les réservoirs de KERJALOTTE et RONGOET ont été concernés en 2009. Le détail des travaux réalisés est disponible au § 11 .2 .1

▪ RESEAU

- Linéaire de réseau extension posé en 2009 est de 870 mètres
- Linéaire de réseau renouvelé en 2009 est de 3 392 mètres.
- Saur a réalisé 23 branchements Eau sur la ville en cours d'année 2009.
- Campagne de sensibilisation des gros consommateurs sur l'obligation de mettre en place un système de protection contre les retours d'eau privée vers le réseau d'eau public.
    - (Il faudrait peut être refaire une information avec prospection à la suite ?)
- Il a été mise en place trois débitmètres supplémentaires pour compléter le deuxième niveau de sectorisation :
    - Tréhonin (secteur Sud de Pontivy)
    - Kerjalotte (secteur Le Resto et Bolumet)
    - Réservoir de Kerjalotte (secteur les hauts de Kerjalottes)
- Le programme de réhabilitation des réservoirs de Kerousse et St Niel est prévu en début 2010 ce qui entrainera des interconnexions de réseaux. La pose de stabilisateur ainsi que des travaux pour la réalimentation de Pontivy par le SIAEP de Noyal Pontivy via Kerponner et St Eloi ont été réalisés en fin d'année 2009 début 2010 (inversion des comptages et renouvellement).
- Les fluctuations de pression constatées sur le réseau de la zone industrielle de Pontivy/ Le Sourn qui étaient dues aux tirages importants et aux fermetures brutales de process de fabrication ont été atténuées suite à la mise en place d'appareils de protection de réseau sur les alimentations des industriels. Sans doute que les ruptures de la canalisation de DN 200, Rue Charles Le Tellier qui avait eu lieu en Juillet 2008 et 2007 occasionnant un arrêt d'alimentation de l'industriel, étaient dues à ces fluctuations.
- Une borne monétique supplémentaire a été posée en 2009 pour couvrir la zone de St Niel. (Travaux en cours)

3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

AMELIORATION DE LA SURETE ANTI-INTRUSION

STATION DU DEVERSOIR

Problématique

Les usines de traitement et de stockage d'eau potable peuvent être la cible de personnes malveillantes. En cas d'intrusion avérée, l'application du principe de précaution impose à la collectivité et l'exploitant d'interrompre la production.

Les évènements survenus à l'usine de TREAURAY en 2007 (tentative de sabotage de l'installation) montrent tout l'intérêt d'une surveillance des installations à distance.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Dissuader le vandalisme
- Compléter le dispositif de repérage des intrus
- Assurer la sécurité des intervenants sur une alerte intrusion (levée de doute)
- Rehausser la capacité de repérage des pollutions
- Donner des éléments de décision (en cas d'intrusion) par rapport au principe de précaution qui viseraient à restreindre les usages de l'eau

Solution proposée

Il s'agit de renforcer la dissuasion, de rehausser les capacités de repérage des intrus et de se donner des éléments de décision, en cas d'intrusion avérée, pour éviter une application « à l'aveugle » du principe de précaution.

> **Mise en place d'une vidéosurveillance de la station du Déversoir à l'aide de caméras installées judicieusement pour surveiller les accès ainsi que la prise d'eau.**

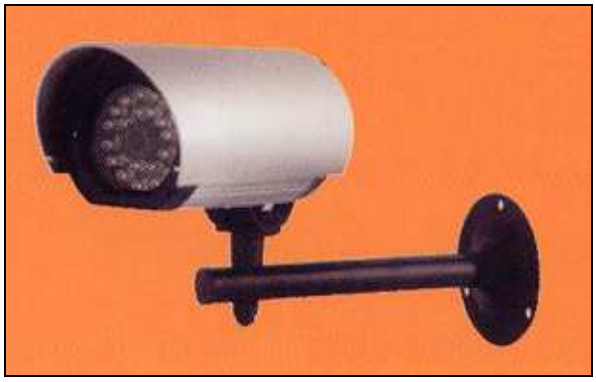

> **Renforcement de l'éclairage existant**

> **Mise en place d'analyseurs sur l'eau brute**

Coût estimatif : A étudier

AMELIORATION DE LA QUALITE DU PRODUIT

MODELISATION DU RESEAU

Problématique

La vision d'ensemble du réseau et de son évolution est incomplète du fait de l'absence d'une modélisation quantitative et qualitative du réseau.

Solution proposée

Création d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable sous le logiciel AQUASOFT qui permettra :

- la réalisation d'un diagnostic hydraulique complet identifiant les points à améliorer en termes de débit et pression,

- l'élaboration d'un schéma directeur en tenant compte des évolutions futures des besoins,

- le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau sur le réseau (exemple: teneur en chlore, dispersion d'un polluant)

La ville de PONTIVY aura à sa disposition un outil performant lui permettant d'anticiper et de programmer les travaux d'amélioration du réseau pour des besoins quantitatifs et qualitatifs

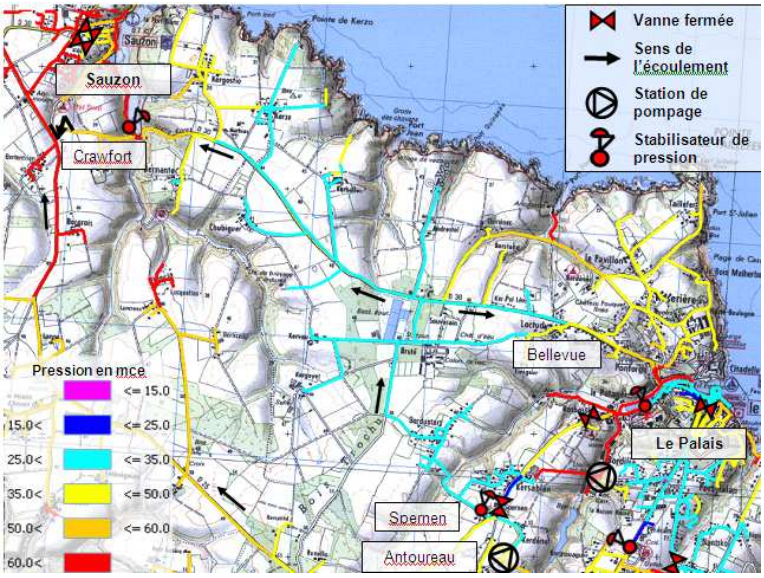

<u>Coût estimatif :</u> 25 000 € HT pour la création - **5 000 € HT** pour son exploitation annuelle

Synthèse :

SECURITE DES INSTALLATIONS ET DES HOMMES		Priorité
STATION DU DEVERSOIR A PONTIVY	- Surveillance vidéo de la totalité des ouvrages - Renforcement de l'éclairage - Mise en place d'analyseurs sur l'eau brute	1
	Remise en état des clôtures du coté du parking de l'hôpital	2
	Aménagement l'entrée des poids lourd sur le site côté parking de l'hôpital	2
	Aménagement de l'ancienne galerie des filtres pour y implanter l'unité de dosage de HTH – Sciage de la dalle et aménagement accès vers la porte	2
	Aménagement de l'ancien local presse pour recevoir le nouvel ozoneur et libérer ainsi de l'espace dans le bâtiment principale en diminuant la pollution sonore	2

QUALITE DU PRODUIT		Priorité
STATION DU DEVERSOIR A PONTIVY	Installation d'un turbidimètre sur l'eau brute – **Devis transmis**	1
CAPTAGE DE PIERRE FENDUE AU SOURN	Mise en place d'une régulation automatique du dosage de chlore sur l'eau traitée. A ce jour il n'y pas de régulation ce qui entraine des variations dans les taux de traitement en fonction de l'évolution de la qualité de l'eau brute et donc des variations du taux de chlore résiduel sur l'eau traitée - **Devis transmis**	1
	Mise en place d'une mesure de turbidité sur l'eau traitée. Actuellement seule la turbidité eau bute est mesurée. Elle sert d'indicateur et d'alarme en cas de dégradation de la qualité d'eau brute pouvant entraîner une non-conformité sur l'eau traitée - **Devis transmis**	1
CAPTAGE DE TREVELIN A CLEGUEREC	Mise en place d'une régulation automatique du dosage de chlore sur l'eau traitée. A ce jour il n'y pas de régulation ce qui entraine des variations dans les taux de traitement en fonction de l'évolution de la qualité de l'eau brute et donc des variations du taux de chlore résiduel sur l'eau traitée - **Devis transmis**	1
	Mise en place d'une mesure de turbidité sur l'eau traitée. Actuellement seule la turbidité eau bute est mesurée. Elle sert d'indicateur et d'alarme en cas de dégradation de la qualité d'eau brute pouvant entraîner une non-conformité sur l'eau traitée - **Devis transmis**	2

CONTINUITE DE SERVICE		Priorité
STATION DU DEVERSOIR A PONTIVY	Fiabilisation du dispositif de supervision du site, des réseaux et des réservoirs avec intégration des sites de TREVELIN	1
	Mise en place d'une unité de dosage de charbon actif afin d'optimiser le traitement vis-à-vis des pesticides	2
RESEAU	Prévoir une modélisation du réseau pour faire apparaitre les besoins de stabilisations de pression sur ce dernier afin de diminuer le risque de casse et les pertes d'eau (ci-dessous les renouvellements de réseau à prévoir sur les prochaines années)	1

Liste des branchements plomb restant à renouveler à fin 2009

Lieux	Numeros	Nombre
Liste des branchements plomb restant après Travaux du programme 2008		
office HLM Quai du Plessis	1(prévu repris prog 2009 en cours)	1
rue des Déportés	.27.34.53	3
rue j Guidard	30	1
Découverts lors des renouvellements de compteur :		
rue jean pierre calloch	1	1
rue de la plage	10	1
rue du 2eme chasseurs	12	1
	TOTAL:	8

Il se peut que le nombre de branchements à renouveler puisse être modifié suite à la découverte de nouveaux branchements plomb lors de renouvellements de canalisation.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU RESEAU 2010

Rues	Longueur (ml)	Observations
Rue du Stade	450	Amélioration de réseau
Rue de Talin	130	Amélioration de réseau
Rue de Porh Audren	225	Amélioration de réseau
Rue de Colledo	100	Amélioration de réseau
Rue du Dilliec	120	Amélioration de réseau
Toulboubou / halage + lebrisdiam 80	500	Renouvellement de conduite (eau sale)
Rue Parc Bizeux	380	Renforcement de réseau
Route de Guémené	2000	Amélioration hydraulique
Rue du CM	220	Amélioration de réseau
Rue Quinivet	500	Renouvellement de conduite (casse)
Rue de Bretagne	900	Renouvellement de conduite (casse)
Rue Charles Gounod	300	
Lycée du Blavet	150	
Rue Massenet	100	
Chemin du Bedeau	60	Amélioration de réseau
Route de Guémené	2000	Amélioration hydraulique
Coet Stival	850	Amélioration de réseau
Moulin Fournant	250	Amélioration de réseau
Dans le cadre de la déviation Nord de Pontivy :		
RD 764 Lieu dit TREVIOL	250	
RD 764 Lieu dit TREVELIN	840	
RD 156 lieu dit Kernaud	160	
RD 191 Kervouillen	420	
CR N°? Rourte de la Haie	220	
TOTAL	**9 125 ml**	

4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs est défini dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

** La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

Règles de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

(Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous).

Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A :

0 : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)
10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte
20 : mise à jour du plan au moins annuelle

B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
+10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
+10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation…) et des servitudes
+10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral

C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement). (0 pour une réalisation partielle)
+10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle)
+10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux, assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans
+10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,51 €/m3	-	-
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,52 €/m3	-	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j ouvrés	-	-
Code fiche	**Indicateurs de performance**	**Valeur de l'indicateur**	**Clé de consolidation**	**Valeur de la clé**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	2 148 940 m3
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,00 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	2 148 940 m3
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	80	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	171,469 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,30 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	2 328 131 m3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,96 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	171,469 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,81 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	171,469 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	N.R.	Volumes prélevés dans le milieu naturel	0 m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	N.R.	-	-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,18 %	-	-
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	0,42 %	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux)	2 835 263 €
P155.1	Taux de réclamations du service de l'eau potable	1,43 / 1000 ab.	Nombre d'abonnés desservis	7 702

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	10,072 km
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	171,469 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable	Montants en euros des abandons de créances	1 993 €
		Volume facturé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	2 066 497 m3

5 LE CONTRAT

5.1 LES INTERVENANTS

5.1.1 La collectivité

Nom de la collectivité :	Ville de PONTIVY
Siège :	Mairie – 8 rue François Mitterrand – 56300 PONTIVY
Téléphone :	02 97 25 00 33
Télécopie :	02 97 27 87 09

5.1.2 Le délégataire

Le centre :	CEB
Adresse :	ZA de Porte Océane – Rue Du Portugal – 56408 AURAY CEDEX
Téléphone :	02 97 24 42 06
Télécopie :	02 97 24 25 18

5.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Affermage
Date d'effet :	01/08/1994
Durée du contrat :	20 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	31/07/2014

5.3 VIE DU CONTRAT

5.3.1 Les avenants

AVENANT N°1

Objet :	Remplacement du paramètre TP 102 par le TP 10.3 et TP 10.4 dans la formule de variation
Date de signature par la Collectivité :	18/12/1997
Date de visa de la Préfecture :	22/12/1997
Date d'effet :	01/01/1998

AVENANT N°2

Objet :	Modernisation des relations entre la collectivité et le délégataire
Date de signature par la Collectivité :	28/12/2001
Date de visa de la Préfecture :	20/12/2001
Date d'effet :	01/01/2002

AVENANT N°3

Objet :	Modification des paramètres PSDA et TP 103
Date de signature par la Collectivité :	11/02/2005
Date de visa de la Préfecture :	11/02/2005
Date d'effet :	01/01/2005

AVENANT N°4

Objet :	Achat au SIAEP de NOYAL PONTIVY/CLEGUEREC pendant la réfection de l'usine du Déversoir
Date de signature par la Collectivité :	30/01/2006
Date de visa de la Préfecture :	06/07/2006
Date d'effet :	06/07/2006

AVENANT N°5

Objet :	Redéfinition des tarifs de vente d'eau en gros suite prise compétences « transport » par le SDE + gestion bornes de puisage
Date de signature par la Collectivité :	26/12/2006
Date de visa de la Préfecture :	26/12/2006
Date d'effet :	01/01/2007

5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

5.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

5.4.1.1 Les conventions de vente d'eau

Sans objet pour l'exercice concerné.

5.4.1.2 Les conventions d'achat d'eau

Sans objet pour l'exercice concerné.

5.4.1.3 Les conventions passées avec les gros consommateurs

RAS pour l'exercice concerné.

5.4.1.4 Les conventions de rejet

Sans objet pour l'exercice concerné.

5.4.1.5 Les conventions de traitement des boues, de traitements de déchets

Sans objet pour l'exercice concerné.

5.4.1.6 Les autres conventions

Sans objet pour l'exercice concerné.

5.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Le patrimoine – Les biens de reprise ».

5.4.3 Les engagements liés au personnel

1er cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dés lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2eme cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

5.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, …).

6 LA GESTION CLIENTELE

6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

6.1.1 Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2008	2009	Evolution N/N-1
CLEGUEREC	50	52	4,00 %
LE SOURN	44	53	20,45 %
MALGUENAC	7	8	14,29 %
NOYAL-PONTIVY	22	25	13,64 %
PONTIVY	7 414	7 536	1,65 %
SAINT-THURIAU	17	18	5,88 %
Total de la collectivité	7 554	7 692	1,83 %
Evolution N/N-1	-	1,83 %	

Catégorie	2008	2009	Evolution N/N-1
DOMESTIQUES	7446	7576	1,75%
COMMUNAUX	91	98	7,69%
AGRICOLES	3	3	0,00%
CONVENTIONNES*	14	15	7,14%
Total de la collectivité	7554	7692	1,83%
Evolution N/N-1	-	1,83%	

*Sont repris sous l'appellation « conventionnés », les gros consommateurs (> 6000 m3/an hors VEG)

6.1.2 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

		Particuliers et Autres			Communaux
Commune	2009	Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	Communaux
CLEGUEREC	52	51	1	0	0
LE SOURN	53	38	8	6	1
MALGUENAC	8	8	0	0	0
NOYAL-PONTIVY	25	21	4	0	0
PONTIVY	7 536	7 140	291	8	97
SAINT-THURIAU	18	14	3	1	0
Total de la collectivité	7 692	7 272	307	15	98
Répartition	-	94,54 %	3,99 %	0,20 %	1,27 %

6.2 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2008	2009	Evolution N/N-1
CLEGUEREC	50	51	2,00 %
LE SOURN	44	51	15,91 %
MALGUENAC	7	8	14,29 %
NOYAL-PONTIVY	22	25	13,64 %
PONTIVY	7 377	7 514	1,86 %
SAINT-THURIAU	16	18	12,50 %
Total de la collectivité	7 516	7 667	2,01%
Evolution N/N-1	-	2,01 %	

6.3 LES VOLUMES COMPTABILISES

6.3.1 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

6.3.1.1 Période de relève des compteurs

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 12/11/2009 (373 jours)

6.3.1.2 Les volumes consommés par commune hors VEG

Commune	2008	2009	Evolution N/N-1
CLEGUEREC	3 731	3 790	1,58 %
LE SOURN	637 511	570 518	-10,50 %
MALGUENAC	384	454	18,23 %
NOYAL-PONTIVY	2 589	2 705	4,48 %
PONTIVY	698 578	748 883	0,07%
SAINT-THURIAU	53 422	50 941	-4,64 %
Total de la collectivité	1 396 215	1 377 291	-1,36%
Evolution N/N-1	-	-1,36 %	

Catégorie	2008	*2 009*	*Evolution N/N-1*
DOMESTIQUES	545 586	*585 110*	*7,24%*
COMMUNAUX	44 758	*52 683*	*17,71%*
AGRICOLES	592	*580*	*-2,03%*
CONVENTIONNES	805 279	*738 918*	*-8,24%*
Total de la collectivité	1396215	*1 377 291*	*-1,36%*
Evolution N/N-1	-	*-1,36%*	

<u>Consommations des bornes de puisage</u>

Lieu	Conso 2008(en m3)	Conso 2009(en m3)	*Evolution N/N-1*
Rue Hélène Victor Bach	175	*964*	*450,86%*
Route de Stival	70	*646*	*822,86%*
Total de la collectivité	245	*1610*	*557,14%*
Evolution N/N-1	-	*557,14%*	

6.3.1.3 Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2009	Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	Communaux
CLEGUEREC	3 790	2 856	934	0	0
LE SOURN	570 518	5 261	12 307	552 712	238
MALGUENAC	454	454	0	0	0
NOYAL-PONTIVY	2 705	1 129	1 576	0	0
PONTIVY	748 883	392 769	165 511	138 158	52 445
SAINT-THURIAU	50 941	1 131	1 762	48 048	0
Total de la collectivité	1 377 291	403 600	182 090	738 918	52 683
Consommation moyenne par type de branchement	179	56	593	49 261	538

6.3.1.4 Liste détaillée des consommations de plus de 6 000 m3/an hors VEG

Ce tableau présente les clients ayant un branchement dont la consommation est supérieure à 6 000 m3.

Commune	Nom du client	2008	2009	Evolution N / N -1
SAINT-THURIAU	S.A. MICHEL ROBICHON ST THURIAU	50 579	48 048	-5,00 %
LE SOURN	FRANCE GRAS	42 259	44 334	4,91 %
LE SOURN	GALLAIS VIANDES LE SOURN	86 964	79 338	-8,77 %
LE SOURN	S.A. ONNO LE SOURN	19 315	7 106	-63,21 %
LE SOURN	SOCIETE LAITIERE DE PONTIVY	470 996	412 794	-12,36 %
LE SOURN	STEF BRETAGNE SUD PONTIVY 1	12 558	9 140	-27,22 %
PONTIVY	CENTRE HOSPITALIER CTRE BRETAGNE	58 664	54 513	-7,08 %
PONTIVY	CENTRE LECLERC	1 101	9 791	789,28 %
PONTIVY	GENDARMERIE	12 374	10 577	-14,52 %
PONTIVY	IFMEC-PASCO CENTRALE A BETON	19 294	16 259	-15,73 %
PONTIVY	LYCEE AGRICOLE LE GROS CHENE	5 094	10 206	100,35 %
PONTIVY	POLYCLINIQUE	5 226	7 036	34,63 %
PONTIVY	SCI CC CONCORDE	7 256	6 408	-11,69 %
PONTIVY	STE COBRAL PONTIVY	25 020	23 368	-6,60 %
Total de la collectivité		816 700	738 918	-9,52 %

Les compteurs communaux qui ont des consommations > 6 000 m3 n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus (ex : piscine)

Bretagne Frigo a été séparé en 2 entités qui font l'objet d'une facturation séparée : STEP Bretagne Pontivy 1 et Pontivy 2. En 2010, retour à une facturation unique pour les 2 sites.

Le Centre Hospitalier comprend l'hôpital avec la blanchisserie (36730 m3), le local dialyse (3069 m3) et la résidence Kervinoael (14714 m3).

6.3.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

6.4 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2009
FACTURATION ENCAISSEMENT / Date paiement non conforme	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur estimation	12
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur facturation autre redevance	7
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur facturation frais annexes	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur prélèvement	2
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur relance	4
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur relevé	37
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur tarifs eau	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Réclamation sur Réclamation	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Relevé non effectué	5
FACTURATION ENCAISSEMENT / Retard remboursement	2
PRODUIT / Defaut de continuité du service	67
PRODUIT / Goût couleur odeur	18
PRODUIT / Pression trop faible	23
PRODUIT / Pression trop forte	4
QUALITE DE SERVICE / Branchement fermé à tort	1
QUALITE DE SERVICE / Dommage propriété	4
QUALITE DE SERVICE / Erreur adresse facturation	4
QUALITE DE SERVICE / Erreur nom du client	7
QUALITE DE SERVICE / Fuite regard suite intervention compteur	1
QUALITE DE SERVICE / Non respect délai réponse courrier	1
QUALITE DE SERVICE / Non respect des rendez-vous	1
QUALITE DE SERVICE / Réclamation sur Réclamation	1

6.5 LES INDICATEURS DU SERVICE

6.5.1 Les indicateurs généraux

QUALITE DU RECOUVREMENT

	2008	2009
Nombre de relances	2357	2284
Nombre de mises en demeure	1298	1314
Nombre d'avis de coupure	378	455

6.5.2 Les indicateurs spécifiques

- Taux de réponse au courrier dans un délai de 5 jours calendaires : ----------95%
- Taux de bénéficiaires d'échéanciers de paiement : ----------0.97% (75 bénéficiaires)
- Taux d'impayés au 31 décembre 2009 (en % du montant facturés dans l'année) :----------1.01%
- Nombre de premières relances envoyées dans l'année : ----------2284
- Nombre de facturations réalisées dans l'année : ----------16327
- Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existants (indicateur IDM) : ----------97,19%

6.6 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail www.saur.com.

Le site clientèle Saur : une agence en ligne 24 heures sur 24.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

L'internaute peut y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Il peut :

- changer son adresse de facturation,
- modifier ses identifiants de connexion
- modifier ou communiquer ses coordonnées bancaires,
- modifier son mode de paiement,
- communiquer le relevé de son compteur,
- souscrire à un nouvel abonnement,
- résilier son abonnement en cours,
- demander une fermeture temporaire de branchement,
- demander un devis pour un branchement
- régler sa facture par carte bancaire
- ou nous écrire, tout simplement.

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, abonnement au service de l'eau.

> Facture sur internet

En 2010, un nouveau service, partiellement déployé pour la période de novembre 2009 à mai 2010, permettra à tous les clients de Saur de choisir de recevoir leur facture via internet. L'inscription à se service s'effectue en ligne, la seule condition préalable étant le règlement des factures par prélèvement. Le client est averti par mail de la mise à disposition de sa facture, une quinzaine de jours avant son prélèvement. Les factures sont disponibles sur l'Espace Client pendant une durée de 5 ans. Le client peut se désinscrire à tout moment.

> Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau…),
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées),
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution…
- Un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité évènementielle, lien vers le site de la collectivité).

Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- des conseils pratiques
- un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- des réponses aux questions les plus fréquentes,
- l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- un simulateur de consommation,
- une série de liens sur le thème de l'eau,
- et aussi un espace pour les enfants, qui y retrouvent les aventures d'Akwa le petit personnage créé par Saur pour les sensibiliser à la protection de l'eau.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées et implantations de Saur en France.

7 LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

7.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

Voir schéma en annexe.

7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

7.2.1 Les installations de production

STATION DE TREVELIN Commune CLEGUEREC

Date de mise en service	1996
Capacité nominale	25 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	Source de Poulglass
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	Station de traitement

STATION DU DEVERSOIR Commune PONTIVY

Date de mise en service	1964
Capacité nominale	500 m3/h
Nature de l'Eau	Superficielle: Rivière
Provenance de l'Eau	le Blavet
Type Filière	Traitement physico-chimique et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	OUI
Description	Station de traitement

STATION DE LA PIERRE FENDUE Commune LE SOURN

Date de mise en service	1997
Capacité nominale	50 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	le Guilly,Pont er Griol,Kermar
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	Station de traitement

7.2.1.1 La situation des installations de production vis-à-vis de la réglementation

Traitement des eaux de lavage : autorisation de rejet

Installation	Rejet soumis à	Statut	Date
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	Sans Objet	-	-
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	Sans Objet	-	-
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Sans Objet	-	-

L'inventaire réalisé par les services de la DDtm (et CABINET SAUNIER TECHNA), pour le compte du Syndicat départemental de l'Eau, a conclu à un certain nombre d'aménagements nécessaires.

Il s'agit en particulier de régulariser la situation réglementaire du rejet de l'Usine du Déversoir, pour laquelle les rejets des boues se font à présent vers le réseau d'assainissement (Déclaration de rejet vers la station d'épuration de PONTIVY) passée en préfecture début 2009.

En ce qui concerne les sources de TREVELIN et DE PIERRE FENDUE, des autorisations de rejet s'avèrent nécessaires à l'exploitation des unités de traitement, avec des aménagements au niveau des rejets, notamment en ce qui concerne les eaux de lavages des filtres à neutralité.

7.2.2 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

7.2.2.1 La situation des ouvrages de prélèvements vis-à-vis de la réglementation

Autorisation de prélèvement et périmètre de protection

Une enquête réalisée par le Syndicat Départemental de l'Eau au sujet des autorisations administratives sur les usines d'eau potable du BLAVET AMONT a conclu qu'une remise à niveau réglementaire s'avérait nécessaire tant au niveau des autorisations de prélèvement qu'au niveau des autorisations de rejet.

Ce dossier fait actuellement l'objet d'une enquête publique.

De ces dossiers d'autorisations administratives découleront des actions correctives. Des aménagements seront nécessaires pour respecter le milieu récepteur.
Les sources ont fait l'objet de cette démarche administrative. Elles sont autorisées à prélever de l'eau à destination de la consommation humaine tout en préservant les ressources naturelles.

Les périmètres de protection sur les sources de POUL GRASS, GUILLY de St PATERN et sur le captage de PONT ER GRIOL ont nécessité la mise à disposition d'un parcellaire important dont s'est portée acquéreur la commune de Pontivy.

Ce lourd investissement de la part de la collectivité devrait permettre à moyen et à long terme de préserver la bonne qualité de l'eau sur les sources et de reconquérir celle-ci, notamment au niveau des teneurs en nitrates.

7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

7.3.1 Les stations de surpression et de reprise

Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m3/h	HMTm CE	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise de Rongoet	PONTIVY	150	122	OUI	NON	Reprise eau potable
Reprise de Kerjalotte	PONTIVY	30	31	OUI	OUI	Reprise
Accélérateur Rue des déportés à Stival	PONTIVY	25	25	OUI	NON	Accélérateur

7.3.2 Les ouvrages de traitement sur réseau

Description des ouvrages de traitement sur le réseau

Désignation	Lieu	Type de traitement	Télésurveillance	Description
Chloration RE de Rongoet	PONTIVY	Traitement de désinfection	OUI	Chloration
Chloration de Kerjalotte	PONTIVY	Traitement de désinfection	OUI	Chloration

7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

7.4.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance	Nombre d'antennes télécom	Nombre de conventions Télécom
RE KERJALOTTE PONTIVY	300	135	107	131	OUI	4	2
RE KERJALOTTE PONTIVY	1 000	111	107	107	OUI	0	0
RE RONGOET LE SOURN	4 000	109	104	102	OUI	0	0
RE SAINT NIEL PONTIVY	1 000	119	92	112	OUI	1	1
RE DE KEROUSSE PONTIVY	400	137	108	132	OUI	1	0
RE DE TREVELIN CLEGUEREC	200	129	124	125	OUI	0	0

7.4.2 Bâches de reprise / surpression

Description des bâches de reprise et de surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance	Nombre d'antennes télécom	Nombre de conventions Télécom
Bâche eau traitée de la STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	0	OUI	0	0
Bâche de reprise du DEVERSOIR PONTIVY	400	OUI	0	0

La bâche de reprise du Déversoir est en fait la bâche de stockage de l'eau traitée sur le site de la station de production du Déversoir.

7.5 LE RESEAU

7.5.1 Les canalisations

7.5.2 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	200	0	49
Fonte	0	0	87
Fonte	60	0	2 344
Fonte	63	0	141
Fonte	80	0	7 539
Fonte	100	0	14 816
Fonte	125	0	1 559
Fonte	150	0	43 547
Fonte	200	0	21 832
Fonte	250	0	4 831
Fonte	300	0	1 516
Fonte	400	0	5 317
Fonte	500	0	350
Inconnue	0	0	2 599
Inconnue	150	0	5
Polyethylene	50	0	77
Polyethylene	125	0	35
Polyethylene	140	0	99
Polyethylene	160	0	110
Pvc	0	0	1 319
Pvc	25	0	80
Pvc	32	0	98
Pvc	40	0	985
Pvc	50	0	4 925
Pvc	63	0	8 733
Pvc	75	0	2 816
Pvc	90	0	23 103
Pvc	110	0	8 504
Pvc	125	0	758
Pvc	140	0	9 391
Pvc	160	0	3 904
Total		0	171 469

Dans le cadre de l'harmonisation des fonds de plan au niveau national et dans l'objectif de superposition avec d'autres bases de données géographiques (altimétrie, base adresse, hydrographie…), SAUR s'est dotée d'un nouveau fond de plan cadastral appelé Référentiel à Grande Echelle (RGE). Le recalage de l'ensemble des réseaux sur ce nouveau support ayant une meilleure précision, a pu occasionner une baisse ou une augmentation du linéaire par rapport à l'année précédente.

7.5.3 Les équipements de réseau

Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Libelle de l'équipement	Nombre
Boite à boues	1
Borne de puisage monétique	3
Bouche de lavage	5
Clapet	2
Compteur	22
Défense incendie	185
Plaque d'extrémité	118
Régulateur / Réducteur	2
Vanne / Robinet	1072
Ventouse	45
Vidange / Purge	172

7.5.4 Les compteurs

7.5.4.1 Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
<1	408	9	0	0	6	0	0	423
<2	1 109	10	0	1	8	0	4	1 132
<3	2 087	21	0	2	11	0	5	2 126
<4	779	23	0	0	4	0	4	810
<5	741	10	0	1	10	0	16	778
<6	291	7	0	1	1	0	5	305
<7	342	12	0	4	12	0	1	371
<8	220	6	0	2	3	1	2	234
<9	214	6	0	2	1	0	0	223
<10	372	16	0	4	7	1	0	400
<11	508	10	0	0	6	1	0	525
<12	160	6	0	0	1	2	1	170
<13	488	15	0	2	4	1	2	512
<14	1	0	0	0	0	0	2	3
<15	137	1	0	1	0	0	2	141
>15	49	7	0	1	1	2	3	63
Total par diamètre	7 906	159	0	21	75	8	47	8 216

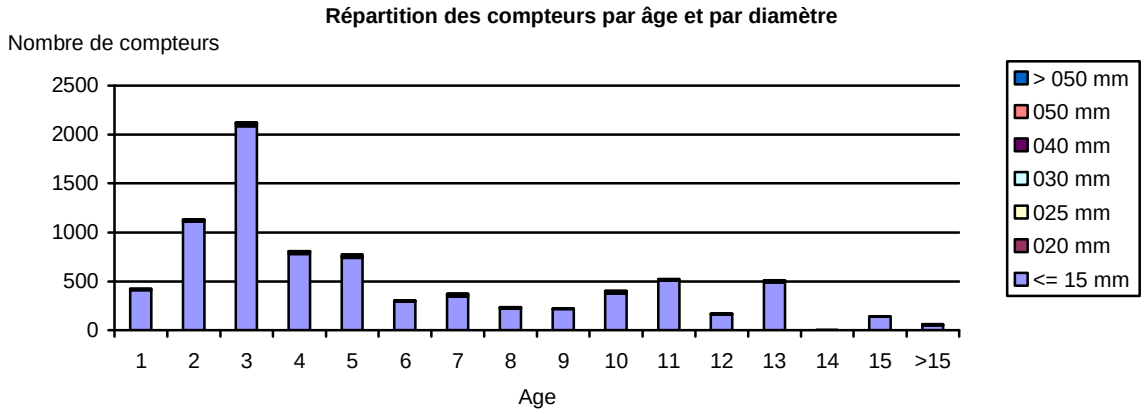

Nombre de compteurs incluant les branchements résiliés fermés dont les compteurs sont toujours en place.

7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait du délégataire.

7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

Voir chapitre 3 Propositions d'amélioration.

7.8 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Délégataire.

7.8.1 Les compteurs appartenant au délégataire

Le parc détaillé dans le tableau du chapitre 7.5.4.1.

7.8.2 Les autres biens de reprise

Pour rappel, pose en 2006 de 18 télétransmetteurs de relève (cellos) sur les compteurs généraux et gros consommateurs.

8 BILAN DE L'ACTIVITE

8.1 LES VOLUMES D'EAU

8.1.1 Les volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

8.1.1.1 Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m3

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2008	2009
Volume produit	2 681 998	2 206 762
Volume importé	24 900	38 105
Volume exporté	1 109 424	689 206
Total volume mis en distribution	1 597 474	1 555 661
Evolution N / N-1	-	-2,62 %

8.1.2 La production

8.1.2.1 Volumes mensuels produits exprimés en m3

	2008	2009
Janvier	330 196	255 091
Février	228 518	179 598
Mars	223 530	183 132
Avril	313 505	178 698
Mai	242 814	149 254
Juin	219 160	166 216
Juillet	205 589	222 674
Août	192 046	150 049
Septembre	167 748	205 921
Octobre	210 073	212 199
Novembre	176 549	166 038
Décembre	172 270	137 892
Total	2 681 998	2 206 762
Evolution N / N+1	-	-17,72 %

8.1.2.2 Synthèse annuelle par station

	Volume annuel		Volume journalier			
Libellé de la station	2008	2009	Volume moyen	Pointe constatée	Capacité nominale	Taux de mobilisation
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	2 259 069	1 999 167	5 477	-	10 000	-
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	129 022	79 523	217	-	500	-
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	293 907	128 072	350	-	1 000	-
Total	2 681 998	2 206 762	6 044	0	11 500	

8.1.2.3 Détail par station

Bilan de production

Volumes mensuels produits exprimés en m3

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2008	282362	185756	184873	268562	208893	182751	166994	162924	141562	177637	147912	148843	**2259069**
Année 2009	223294	169751	180572	178647	144820	145865	198159	134382	189691	187961	138785	107240	**1999167**

STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2008	14299	10110	9490	11695	9891	10126	11820	10310	9672	12539	10185	8885	**129022**
Année 2009	14763	9847	2560	19	3096	8138	7250	5056	5470	7730	9216	6378	**79523**

STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2008	33535	32652	29167	33248	24030	26283	26775	18812	16514	19897	18452	14542	**293907**
Année 2009	17034	0	0	32	1338	12213	17265	10611	10760	16508	18037	24274	**128072**

8.1.3 Les exportations

8.1.3.1 Synthèse par destination

Volumes annuels exportés exprimés en m3

Désignation destination	2008	2009
Exportation vers LE SOURN	92 799	42 767
Exportation vers SDE EXPLOITATION INTERCONNEXIONS	1 002 070	634 255
Exportation vers SIAEP NOYAL-PONTIVY - CLEGUEREC	7 171	5 373
Exportation vers SIAEP région de Moustoir-Remungol	7 384	6 811
Total	1 109 424	689 206

8.1.4 Les importations

8.1.4.1 Synthèse par origine

Volumes annuels importés exprimés en m3

Désignation origine	2008	2009
Importation de SDE EXPLOITATION INTERCONNEXIONS	0	1 982
Importation de SIAEP NOYAL-PONTIVY - CLEGUEREC	24 900	36 123
Total	24 900	38 105

8.1.5 Le rendement du réseau

8.1.5.1 Période d'extraction des données

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 12/11/2009 (373 jours).

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période.

8.1.5.2 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) * 100
Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2008	2009
Volume eau potable consommé autorisé	1 405 323	1 386 571
Volume eau potable vendu en gros	1 094 790	762 369
Volume eau potable produit	2 623 491	2 288 641
Volume eau potable acheté en gros	24 924	39 490
Rendement du réseau de distribution	94,4%	92,3%
Evolution N / N-1	-	-2,1

8.1.5.3 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / jour calculé sur l'année civile
Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros
Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2008	2009
Volume eau potable mis en distribution	1 553 625	1 565 762
Volume eau potable consommé autorisé	1 405 323	1 386 571
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	171	171
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	2,37	2,87
Evolution N / N-1	-	21,09 %

8.1.5.4 Rendement spécifique : rendement primaire

Rendement primaire = volume consommé/ volume mis en distribution (définition DDAF) calculés sur la période d'extraction des données
Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2008	2009
Volume consommé	1 396 215	1 377 291
Volume mis en distribution	1 553 625	1 565 762
Rendement primaire	90 %	88 %
Evolution N / N-1	-	-2

8.1.5.5 Indice linéaire de pertes spécifique

Ilp = (volume mis en distribution - volume consommé) / jour /Km de réseau hors branchement calculés sur la période d'extraction des données

Ilc = volume consommé / jour /Km de réseau hors branchement calculés sur la période d'extraction des données

Désignation	2008	2009
Volume mis en distribution	1 553 625	1 565 762
Volume consommé	1 396 215	1 377 291
Nombre de jours de facturation	352	373
Longueur du réseau (en ml)	171 256	171 469
Ilp (en m3/j/Km)	2,6	2,9
Ilc (en m3/j/Km)	23,2	21,6

Chiffres guides exprimés en m3/jour/km de réseau (Extrait de : Etude Inter Agence)

Classement des réseaux			
Valeur Ilc	< 10	10 < Ilc < 30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi rural	Urbain

Classement des indices linéaires de pertes			
Catégorie de réseau	Rural	Semi rural	Urbain
Ilp Bon	< 1.5	< 3	< 7
Ilp Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Ilp Médiocre	2.5 < Ilp < 4	5 < Ilp < 8	10 < Ilp < 15
Ilp mauvais	> 4	> 8	> 15

8.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

8.2.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2008	2009
Consommation d'énergie électrique en kWh	1 722 368	1 387 695
Evolution N / N-1		-19,43 %

8.2.2 Consommation d'énergie électrique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 15 kW

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Station de production/traitement	1 051 546	1 999 167	0,53
STATION DE TREVELIN CLEGUEREC	Station de production/traitement	5 220	79 523	0,07
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Station de production/traitement	13 090	128 072	0,10

8.3 LES PRODUITS DE TRAITEMENT

8.3.1 Les consommations annuelles

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Quantité annuelle consommée (en Kg)
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Eau	Eau de Javel	1099,00
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Eau	Neutralite	10420,00
STATION DE TREVELIN CLEGUEREC	Eau	Eau de Javel	730,00
STATION DE TREVELIN CLEGUEREC	Eau	Neutralite	10632,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Anhydride carbonique	50900,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Chaux éteinte	86277,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Chlore	514,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Chlorite de sodium	6001,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Eau de Javel	0,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Hypochlorite de calcium	6219,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Poly cation poudre	106,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Sel d'alumine pré-polym liquide	3000,00
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Eau	Sulfate d'alumine	141418,00

8.4 LES PRODUCTIONS DE TERRE DE DECANTATION

Production de terre de décantation par installation

Installation	Installation
Usine AEP LE DEVERSOIR	35 545 m3

Les boues issues du flottateur et les eaux de lavage des filtres à sable de la station du Déversoir sont directement transférées à la station d'épuration du Signan par le réseau d'assainissement.

Dans le cadre du marché d'amélioration des équipements, un débitmètre a été posé sur la canalisation de refoulement des boues vers le réseau d'assainissement. Ce débitmètre permet de comptabiliser les volumes transférés vers le réseau d'assainissement. En 2009, 35 545 m3 ont été transférés.

9 LA QUALITE DU PRODUIT

9.1 GENERALITES

Synthèse qualitative de l'eau mise en distribution :

	TOTAL ANNUEL		
NATURE DE L'ANALYSE	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	77	77	100,0
Physico-chimique	80	80	100,0
Nombre total d'échantillons	**82**	**82**	**100,0**
Surveillance de l'exploitant			
Physico-chimique	14	14	100,0
Nombre total d'échantillons	**14**	**14**	**100,0**
TOTAL échantillons	**96**	**96**	**100,0**

CAPTAGE DE PIERRE FENDUE

Qualité de l'eau traitée :

	Mini	Maxi	Moyenne	Limite et/ou référence de qualité
• pH (Unité pH)	7,2	7.8	7.4	6,5 < < 9
• TAC (°F)	5°	9°	7°	--
• Fer (mg/l)	0	0.025	0.02	0,2
• Manganèse (µg/l)	8	25	15	50
• Chlore libre (mg/l)	0.2	0.6	0.4	--
• Aluminium (mg/l)	0.03	0.1	0.05	0,2
• THM (µg/l)	-	18		100
• Nitrates (mg/l)	33	36	33	50

➢ **Appareil sur site :**

- 1 turbidimètre en eau traitée
- 1 analyseur de chlore en eau traitée

➢ **Commentaires :**

Bonne qualité physico-chimique de l'eau refoulée.
La bonne minéralisation de cette eau permet de diminuer considérablement l'aluminium présent en eau brute.
L'analyseur de chlore en eau traitée assure une sécurisation de la désinfection, mais une régulation par rapport au débit fluctuant d'entrée permettrait de maintenir une dose de désinfectant suffisante ⇨ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**
La chloration existante a été placée en amont des filtres assurant une oxydation plus réactive envers le manganèse et fer.
La mise en place d'un turbidimètre permettrait de s'affranchir de toute variation de turbidité en eau brute et d'avertir rapidement les exploitants. ⇨ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**
Lors de la réfection de la station, le fond des filtres a été refait : buselures changées avec diamètre plus fin (0,3 µ), une couche de gravier et sable positionnée au fond limitant tout risque de fuites de spores d'ASR lors des turbidités fortes en eau brute mais aussi améliorant la turbidité de l'eau traitée.
Aucun dépassement en pesticides n'a été enregistré en 2009.
Une mise aux normes du dépotage de javel a été réalisée sur ce site lors de la réhabilitation de celui-ci.

CAPTAGE TREVELIN

Qualité de l'eau traitée :

	Mini	Maxi	Moyenne	Limite et/ou référence de qualité
pH (Unité pH)	7.35	8.2	8.0	6,5 < < 9
TAC (°F)	4°	6°	5°	--
Nitrates (mg/l)	28	36	32	50
Fer (mg/l)	0.01	0.04	0.010	0,2
Chlore libre (mg/l)	0.2	0.4	0.4	--
Aluminium (mg/l)	0.02	0.18	0.08	0,2
THM (µg/l)	-	16		100
Manganèse (µg/l)	10	25	17	50

- **Appareil sur site :**
  - 2 débitmètres (entrée + sortie)
  - 1 analyseur de chlore sécurisant l'installation
  - 1 turbidimètre en eau brute.

- **Commentaires :**

Les critères de potabilité ont été respectés tout au long de l'année.

Des modifications hydrauliques ont été apportées sur le filtre afin d'obtenir un meilleur rinçage de celui-ci lors de son lavage.

De plus, la présence d'aluminium en eau traitée reste élevée due à une minéralisation insuffisante.

La minéralisation finale de l'eau est trop faible afin de garantir une eau à l'équilibre calcocarbonique, le TAC doit être augmenté pour éliminer tout caractère agressif de l'eau distribuée.

Une modification de l'arrivée d'eau dans le filtre à neutralite permettrait d'obtenir une meilleure reminéralisation au travers du dégazage du CO2 libre. Cet apport d'eau brute dans le filtre se déverse sur une hauteur avoisinant les 2 M et engendre un dégazage naturel du CO2 libre : la pose d'une conduite provisoire limitant cette chute est à l'essai depuis la mise en filtration avec le carbonate terrestre (courant Mars 2010).

Une réflexion est à mettre en avant concernant le remplacement de la neutralite par un autre produit que le maërl : le gisement des Glénans étant interdit depuis fin 2008, on devrait le remplacer par un produit appelé carbonate de calcium terrestre. Des essais réalisés sur une commune voisine ont donné de bons résultats sans modification.

La pose d'un turbidimètre en eau distribuée assurerait la bonne marche de la filtration depuis la modification du plancher filtrant (changement buselures, implantation gravier + sable) s'avérant efficace lors de fortes pluies ⇨ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**

Aucun dépassement de pesticides en 2009.

Une régulation de chlore sécuriserait l'eau distribuée ⇨ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**

STATION DE TRAITEMENT DU DEVERSOIR CEB

Suivi de la qualité de l'eau traitée :

	Mini	Maxi	Moyenne	Limite et/ou référence de qualité
Titre Alcalimétrique Complet (°F)	5°	6.5°	5°	
Ph	7.5	8.6	8.1	6,5 < < 9
Chlore libre (mg/l)	1	1.4	1.2	--
Aluminium (mg/l)	0.02	0.06	0.04	0,2
Fer (mg/l)	0.02	0.08	0.04	0,2
Manganèse (µg/l)	12	30	20	50
Pesticides (µg/l)	-	< 0.1	-	0,1
Carbone organique total (COT) (mg/l)	1,6	2,4	2.0	2
Trihalométhane (THM) (µg/l)	3	55	40	100
Nitrates (mg/l)	20	29	27	50

- **Appareils sur site :**
  - 3 pH-mètres : eau flottée + traitée + filtrée
  - 3 turbidimètres : eau brute+eau flottée + traitée
  - 1 analyseur d'hydrocarbure : eau brute
  - 1 analyseur matière org. CT200 : eau brute
  - 1 filtertrack en eau filtrée
  - 1 détecteur d'ozone
  - 1 analyseur chlore : eau traitée
  - 1 spectrophotomètre DR 4000 au laboratoire

- **Taux de traitement :**

L'automatisation du coagulant ajustant le dosage de Sulfate d'Alumine / la matière organique aidée d'une injection continue d'Aqualenc en eau froide permet d'appréhender toutes variations de la qualité de l'eau brute.
Une modification future du recyclage des incuits en tête de filière va être étudiée dans le but de s'affranchir les variations de concentration occasionnant des fluctuations de Ph sur les filtres à sable. (Etude en cours)

L'hypochlorite de calcium en poudre a donné entière satisfaction sur cette usine et a fortement minimisé l'usage de chlore gaz. A terme, il ne reste que 3 bouteilles de chlore dans le cadre de l'utilisation du bioxyde de chlore sur les filtres pour oxyder le manganèse.

Le recyclage des eaux de lavages de filtres s'avère efficace limitant ainsi l'impact environnemental.

- **Commentaires sur les paramètres de l'eau traitée :**

La qualité de l'eau refoulée, sécurisée par les analyseurs (turbidimètre, analyseur chlore, pHmètre) a été bonne :

- **COT :**

Le paramètre est un bon indicateur de la teneur en matières organiques présente dans l'eau.

Depuis le 25 décembre 2003, date d'application du nouveau code de la santé publique, la valeur la plus proche possible de la référence de qualité de 2 mg/l devra être atteinte, en eau traitée.

Si la valeur du COT est faible, le risque de formation de trihalométhanes (combinaison du chlore avec la matière organique) s'en trouve fortement diminué.

Les teneurs en COT sur l'eau traitée du Déversoir peuvent être supérieures à 2 mg/l ; ces dépassements sont à relativiser par rapport aux valeurs présentes en eau brute (maxi atteint cette année 8). Il est toutefois important d'envisager la création d'une étape d'affinage supplémentaire sur ce site afin de garantir cette référence de qualité (filtres à charbon actif en grain, carboflux ou membranes). De plus, la double floculation (Sulfate + Aqualenc) en hiver est fortement maintenue lorsque la température de l'eau descend < à 10 °C.

Une utilisation d'un nouveau coagulant tel le FeCL3 serait à prévoir tout au long de l'année afin d'accroître le rendement sur l'élimination du COT (70 %) : ceci permettrait l'arrêt de la double floculation et l'arrêt total du saturateur par ajout de lait de chaux sur les filtres à sable (possibilité d'augmenter le Ph à 8- 8,2). Des essais sont à prévoir grandeur nature pour confirmer les dires.

De plus, l'usine se doit de limiter le résiduel de manganèse par ajout de bioxyde de chlore sur les filtres à sable formant malheureusement des chlorates souvent hors norme. L'augmentation de Ph > 8 sur les filtres limiterait son usage voire l'arrêt complet du générateur de bioxyde.

- **THM :**

Les trihalométhanes (THM) sont formés par action du chlore sur la matière organique (COT).

Le point de contrôle des THM cité dans le nouveau code de la santé publique est le point de mise en distribution.

Ce paramètre est obtenu en réalisant la somme des teneurs en chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et en dichloromonobromométhane.

Depuis le 25 décembre 2008, ce seuil est ramené à 100 µg/l.

Avec un maximum de 55 µg/l ponctuel, la station de traitement du Déversoir respecte déjà largement la limite de qualité fixée à 100 µg/l .

- **Les autres paramètres (aluminium, fer et manganèse) respectent les critères de potabilité :**

  - Oxydation du manganèse et du fer sur les filtres à sable

Le bioxyde de chlore ne pouvant pas être arrêté ou remplacé sur les filtres à sable, les agents d'usine sont dans l'obligation de déterminer la teneur en Mn en eau brute journalièrement afin d'optimiser son dosage pour s'affranchir de tout dépassement en chlorite/chlorate. La mise en place d'un analyseur de bioxyde résiduel en sortie filtre permettrait de gérer au mieux le dosage de celui-ci.

La mise en place d'un Phmètre après les filtres permet de mieux suivre la minéralisation de l'eau et ainsi de gérer le débit des incuits sur les filtres.

OU

L'implantation d'un sable type Mangagran aurait pour but de piéger le manganèse arrivant sur filtres par catalyse et permettrait un ajout simple d'oxydant (HTH ou cl2 gaz) pour préserver l'efficacité du sable mis en place. L'arrêt du bioxyde serait prévu et limiterait les risques de dépassements de chlorites/chlorates.

9.2 L'EAU BRUTE

Synthèse quantitative de l'eau brute :

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'analyses
Contrôle sanitaire	
Bactériologique	15
Physico-chimique	22
Nombre total d'échantillons	**22**
Surveillance de l'exploitant	
Physico-chimique	12
Nombre total d'échantillons	**12**
TOTAL échantillons	**34**

CAPTAGE DE PIERRE FENDUE

Qualité de l'eau brute :

	Mini	Maxi
pH (Unité pH)	5,4	5.8
TAC (°F)	0.5°	0.8°
Fer (mg/l)	0.05	0.25
Manganèse (µg/l)	24	42
Turbidité (NTU)	0.15	3
Aluminium(mg/l)	0.07	0.18
Nitrates (mg/l)		35

➢ **Commentaires :**

La qualité d'eau est satisfaisante à l'exception de la teneur en manganèse pouvant excéder 0,05 mg/l et d'une faible minéralisation (pH et TAC bas) classique pour une eau superficielle bretonne.
Un bon dégazage du CO2 libre limiterait la consommation de neutralisant (carbonate de calcium) tout en permettant une filtration plus poussée.
La turbidité en eau brute est à surveiller lors d'évènements pluvieux ainsi que les fluctuations de débit.
Réfection des planchers filtrants, buselures et mise en place d'une couche de sable dans le matériau filtrant pour piéger les sulfito-réducteurs.
Désormais, la neutralite sera remplacée par du carbonate de calcium terrestre d'une granulométrie de 1,5/2,5, qui permettra une filtration plus poussée.

CAPTAGE TREVELIN

Qualité de l'eau brute :

	Mini	Maxi
pH (Unité pH)	5.2	5.5
TAC (°F)	0.8°	1,1°
Fer (µg/l)	20	45
Manganèse (µg/l)	15	40
Turbidité (NTU)	0.15	2
Aluminium (mg/l)	0.18	0.220
Nitrates (mg/l)	26	35

➢ **Commentaires :**

La qualité de l'eau brute de ce captage est satisfaisante.
La conduite d'amenée d'eau brute est fragile et son renouvellement serait à envisager.
La mise en place d'un turbidimètre en eau brute assure désormais la qualité d'eau prélevée sans pour autant arrêter totalement la prise d'eau. Il serait souhaitable de brider l'arrivée d'eau lors de phénomène entraînant de fortes turbidités (ruissellement de la rivière vers les puits) et donc de prévoir une importation par l'usine de Cléguérec.
Le renforcement du filtre a été réalisé : changement des buselures, support sableux supplémentaire afin de faire face aux ASR éventuels lors de fortes précipitations.
Prévoir prochainement l'utilisation du carbonate de calcium terrestre en remplacement de la neutralite. (courant 2010)

STATION DE TRAITEMENT DU DEVERSOIR CEB

Suivi de la qualité de l'eau brute pompée :

	Mini	Maxi
Titre Alcalimétrique Complet (°F)	1.3°	2,5
Température (°C)	4°	20°
pH	6.8	7.25
Ammoniaque (mg/l)	0.05	0.20
Nitrates (mg/l)	20	29
Carbone Organique Total (mg/l)	3 ,8	7,7
Pesticides (µg/l)	-	< 0.1
Manganèse (µg/l)	35	120
Fer (µg/l)	230	650

➢ **Commentaires sur les paramètres de l'eau brute :**

La qualité de l'eau brute alimentant la station du Déversoir reflète une eau de bonne qualité physico-chimique à l'exception d'une légère élévation du COT. Aussi, la teneur en manganèse en eau brute oblige toujours à une oxydation par le bioxyde de chlore sur les filtres à sable (teneur en chlorate élevée) aidée par une élévation du pH (maxi = 7,2) par ajout d'incuits de chaux.

L'Aqualenc a été utilisé lorsque la température de l'eau brute descendait inférieure à 10° C afin de faire face rapidement à une meilleure floculation.

Il est à noter également la présence sporadique de glyphosate lors des prélèvements effectués en 2009 (pic maxi en AMPA : 0,19 µg/l)

Des mesures de µcystines ont confirmé des valeurs < au seuil de détection (< 0,25 µg/l)

10 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

10.1.1 Stations et ouvrages

10.1.1.1 La maintenance des équipements

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :
Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, …) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Accélérateur Rue des déportés à Stival PONTIVY	Pompe Stival	16/06/2009	Curatif	Suite inondation local : dépose de la pompe pour envoi en réparation et remise en service
Comptage Le Perdit PONTIVY	Débitmètre Le Perdit	16/06/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptage Saint Michel LE SOURN	Télésurveillance	23/10/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE KERJALOTTE PONTIVY	Armoire	25/08/2009	Préventif	TP réservoir : contrôle remplissage et essais
RE KERJALOTTE PONTIVY	Armoire	04/12/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE KERJALOTTE PONTIVY	Armoire électrique intérieure	18/09/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE KERJALOTTE PONTIVY	Groupe électrogène de secours	13/07/2009	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
RE KERJALOTTE PONTIVY	pompe Javel	03/12/2009	Préventif	Remplacement du tuyau injection javel et essais
RE KERJALOTTE PONTIVY	Télésurveillance	28/07/2009	Curatif	Intervention suite à un défaut liaison communication
RE KERJALOTTE PONTIVY	Télésurveillance	05/10/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE RONGOET LE SOURN	Armoire électrique intérieure	02/12/2009	Curatif	Fixation des fourreaux passage câble au niveau du dôme
RE RONGOET LE SOURN	Automate	25/11/2009	Curatif	Suite coupure EDF : remplacement des piles de la cartouche mémoire suite à la perte du programme automate et rechargement du programme.
RE RONGOET LE SOURN	Pompe RE Rongoet N°1	21/08/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE RONGOET LE SOURN	Télésurveillance	03/09/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE RONGOET LE SOURN	Vanne hydrostable DN300	15/12/2009	Curatif	remplacement de la membrane percée
RE RONGOET LE SOURN	Vanne pilotée 4 -20mA	27/11/2009	Curatif	dépannage et remise en service
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Armoire électrique 3 portes	05/01/2009	Curatif	vérifier commande vanne et remise en service

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Batteries (3)	06/08/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Silo à neutralite	29/05/2009	Curatif	Remplacement des électrovannes vidange des filtres à neutralite et essais
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Sortie vers RONGOET	02/09/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Télésurveillance	08/09/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Vanne eau brute	18/06/2009	Curatif	Remplacement du boitier Amtronic de la vanne EB
STATION DE TREVELIN CLEGUEREC	Pompe javel N°2	02/12/2009	Préventif	Remplacement de la membrane et des clapets et essais
STATION DE TREVELIN CLEGUEREC	Silo de neutralite	29/05/2009	Curatif	Remplacement des électrovannes vidange des filtres à neutralite et essais
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Armoire	24/12/2009	Curatif	Vérification de la télécommande entre la station et les réservoirs de Rongoet/Kerjalotte
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Automate réactif	05/01/2009	Curatif	Modification temporisation sur vannes lavage des FAS
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Destructeur d'ozone	18/06/2009	Curatif	Roulements du ventilateur destructeur ozone HS : dépose et remise en état
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Groupe électrogène	30/04/2009	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe boues flottées	21/08/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement : remise en état borne moteur
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe boues flottées	18/12/2009	Curatif	Remplacement des stators des 2 pompes boues flottées et essais
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe doseuse coagulant n°1	02/12/2009	Préventif	Remplacement de la membrane et des clapets et essais
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe doseuse polymère	02/12/2009	Préventif	Remplacement de la membrane et des clapets et essais
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe N°1	08/10/2009	Curatif	Remplacement des roues des exhaures 1 et 2
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	04/02/2009	Préventif	Entretien des compresseurs plus filtration de l'air de la station : vidange, filtres, vérification des courroies.

Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
RE KERJALOTTE PONTIVY	2 Portes	14/12/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
RE KERJALOTTE PONTIVY	Bac de javel	14/12/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
RE KERJALOTTE PONTIVY	Débitmètre TREVELIN	16/10/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
RE SAINT NIEL PONTIVY	Porte	14/12/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Débitmètre EB	07/08/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DE LA PIERRE FENDUE LE SOURN	Pompe vide cave	27/03/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STATION DE TREVELIN CLEGUEREC	Pompe bâche décantation	27/03/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	2 portes et 2 fenêtres	14/12/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Agitateur de lait de chaux	11/02/2009	Curatif	Programme	Renouvellement de l'agitateur de lait de chaux
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Dévouteur de chaux	08/10/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Doseur de chaux	05/11/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Filtre dépoussiéreur	04/12/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Phmètre N°1	07/12/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe d'échantillonnage eau traitée	27/03/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe N°1	12/02/2009	Préventif	Programme	Renouvellement de la pompe n°1
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe N°2	11/02/2009	Préventif	Programme	Renouvellement de la pompe n°3
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Pompe N°3	16/07/2009	Préventif	Programme	Renouvellement de la pompe n°3
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Surpresseur eau de service	02/09/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Turbidimètre ET	07/12/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR PONTIVY	Vanne sortie eau de lavage	27/01/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement du boîtier de commande de la vanne sortie eau de lavage filtre n°1

10.1.2 Réseaux et branchements

10.1.2.1 Réseaux

Liste des organes hydrauliques de réseau renouvelés dans l'année :

Matériel renouvelé	Nombre
Vanne / Robinet	3
Ventouse	1
Vidange / Purge	2

10.1.2.2 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	378
20 mm	12
25 mm	0
30 mm	2
40 mm	3
50 mm	0
> 50 mm	0
Total	395

10.2 TACHES D'EXPLOITATION

10.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Date de lavage	Commune	Site	Durée (h)	Volume de lavage (m3)	Observation
19/01/2009	PONTIVY	Réservoir du Rongoet	4	2000	
19/01/2009	PONTIVY	Réservoir de Kerousse	3,5	400	
21/01/2009	LE SOURN	Réservoir du Rongoet	4	2000	
21/01/2009	PONTIVY	Réservoir de Saint Niel	4	1000	
25/04/2009	CLEGUEREC	Trévelin			En travaux effectué par TSM
18/042009	LE SOURN	Pierre Fendue			En travaux effectué par TSM
11/07/2009	PONTIVY	Kerjalotte (le second)			En travaux effectué par TSM
11/06/2009	PONTIVY	Station du Déversoir			Bâche ET + tour Ozone
09/07/2009	PONTIVY	Réservoir de Kerjalotte	4	1000	1000 ml d'herlisil
23/11/2009	LE SOURN	Réservoir Rongoet	7	2000	200 ml d'herlisil Nettoyage du fond au kercher Nettoyage goulotte dôme Enlèvement feuilles
03/12/2009	LE SOURN	Réservoir Rongoet	4	2000	600 ml d'herlisil Vidange trop haute Vidange avec Hydroinjecteur

Les cuves du Rongoet ont été lavées une deuxième fois en fin d'année par rapport aux travaux de pose d'aération. Ce lavage comptera pour l'année 2010.

10.2.2 Travaux de recherche de fuites

En 2009, 551 heures passées en recherche de fuites, contrôle et inspection des réseaux dont 142 heures avec matériel spécifique (prélocalisation , corrélateur acoustique et triphone).

10.2.3 Interventions pour tiers

Libellé Installation Principale	Nature	date de fin de réalisation	Description du problème
Commune RESEAU PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	10/11/2009	RDV DDASS POUR POINTS DE PRELEVEMENT ANALYSE PERIODIQUE.
RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	30/04/2009	OUVERTURES DES PORTES POUR CABINET ISATIS LE JEUDI 30/04/09 à 9 H.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	17/03/2009	Ets TDFMr Corlay06/80/04/21/28
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	22/06/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR LA SPIE
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	23/06/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR LA SPIE
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	24/06/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR LA SPIE
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	06/07/2009	OUVERTURE DES PORTES LE 06/07/09 à 9 H.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	06/08/2009	Ouverture reservoir pour tdf du 05/08/09 8h00 au 05/08/09 à 18h00
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	06/08/2009	ouverture reservoir pour tdf du 05/08/09 à 9h00 au 6/08/09 à 18h00
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	06/08/2009	ouverture reservoir pour tdf du 06/08/09 à 9h00 au 06/08/09 à 18h00
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	11/08/2009	ouverture reservoir pour tdf du 10/08/09 à 9h00 au 11/08/09 à 18h00
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	21/08/2009	OUVERTURE CE DE 9H30 A 11H00 LE 21/08/09 POUR BOUYGUES TELECOM
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	15/10/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR LA SNEF

RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	09/04/2009	OUVERTURE DES PORTES LE JEUDI 9/04/09 à 8 H 30.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	08/06/2009	OUVERTURE DES PORTES LE 28/05/09 à 9 H P/SFR
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	18/06/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR SFR LE 18/06/09 de 8 H à 12 H.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	03/08/2009	ouverture reservoir du 03/08/09 a 8h00 au 0708/09 à 17h30 pour entreprise tdf
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	11/08/2009	ouverture reservoir du 10/08/09 8h00 au 14/08/09 17h30pour entreprise tdf
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	17/08/2009	ouverture reservoir du 1708/09 à 8h00 au 21/08/09 à 17h30 pour entreprise tdf
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	03/09/2009	OUVERTURE DES PORTES DE KERJALOTTE POUR SFR LE 12/10/09 à 8 H
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	01/10/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR SFR LE 30/09/09 à 15 H.OUVERTURE DES PORTES POUR SFR LE 01/10/09 à 9 H.OUVERTURE DES PORTES POUR SFR LE 02/10/09 à 9 H
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	13/10/2009	OUVERTURE DES PORTES DE KERJALOTTE POUR SFR LE 12/10/09 à 8 H.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	03/11/2009	OUVERTURE DES PORTES LE 2/11/09 à 9 H.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	17/12/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR LA SPIE LE 17/12/09 à
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	29/01/2009	VISITE SATESE 10 H
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	16/06/2009	Visite par Ecole Albert CAMUS de PONTIVYUSINE DEVERSOIR 16 juin 14h00
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	22/09/2009	Intervention Ets MEUNIERsur le site du DEVERSOIR pour désaccouplement de la presse à bande
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	06/11/2009	USINE DEVERSOIR le 06/11 de 13h30 à 15h30 // VISITE LYCEE DU GROS CHENE
RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	01/09/2009	OUVERTURE DES PORTES DE KEROUSSE LE 01/09/09 à 10H30.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	22/07/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR TDF LE 22/07/09 à 9 H.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	24/07/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR BOUYGUES LE 24/07/09 à 13H30.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	09/12/2009	OUVERTURE PORTES POUR SOGETREL
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	21/12/2009	ouverture des portes sour sogetrel le 21/12/09 à 14 H.
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	22/12/2009	OUVERTURE réservoir pour intervention Ets LECLERC sur le pylône.
RE SAINT NIEL Cne PONTIVY	Accompagnement Visiteurs Externes Eau potable	27/10/2009	OUVERTURE DES PORTES POUR LE SDIS à 16 H.

10.2.4 Etudes et avant-projets

Sans objet pour l'exercice.

10.2.5 Contrôles réglementaires

10.2.5.1 Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Comptage Le Perdit Cne PONTIVY	18/08/2009	Armoire Electrique	Contrôle de Conformité 2009 sur toutes les installations concernées du contrat

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un

organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

10.3 PROGRAMME CONTRACTUEL

10.3.1 Programme d'investissements

Sans objet.

10.3.2 Programme de renouvellement

Sans objet

10.4 FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT

Le détail de ce chapitre est présenté en Annexe 4.

10.5 GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE

Pour l'exercice de l'année 2009, les dépenses au titre de la Garantie pour continuité de service sont de :

Equipements : 28 064,71 euros.

Le détail de ses interventions figure dans les chapitres précédents.

10.6 METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES

Un **Fond Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fond Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fond Contractuel.

Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fond à date.

11 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

11.1 SUR LES STATIONS

11.1.1 Nouveaux aménagements et renforcements

11.1.1.1 Travaux réalisés par la collectivité

▪ DEVERSOIR

Travaux d'aménagements réalisés sur l'usine :

- Démolition des anciens filtres à sable et aménagement de l'ancienne galerie des filtres avec création d'un accès extérieur,
- Aménagement d'une voirie d'accès aux ouvrages à l'intérieur de l'usine,
- Réfection de la clôture, réalisation d'une voirie et mise en place d'un portail d'accès au local filtre.

▪ TREVELIN

Travaux d'aménagements sur le site de TREVELIN :

- Réhabilitation complète (béton + étanchéité) des ouvrages : filtre + réservoir,
- Mise en place d'une clôture autour des ouvrages,

La production de TREVELIN a été arrêtée du 5 mars au 19 mai 2009.

▪ PIERRE FENDUE

Travaux d'aménagements sur le site de PIERRE FENDUE :

- Réhabilitation complète (béton + étanchéité) des ouvrages : filtre + réservoir,
- Mise en place d'une ligne de vie sur la toiture du bâtiment d'exploitation.

La production de LA PIERRE FENDUE a été arrêtée du 12 janvier au 25 mai 2009.

11.1.1.2 Travaux réalisés par l'exploitant

▪ DEVERSOIR

Travaux d'aménagements réalisés par SAUR sur l'usine:

- Installation d'une aire sécurisée de réception des produits chimiques sur le site avec possibilité d'isoler le réseau d'eau pluvial,
- Dispositif d'isolement du réseau général d'eau pluviale du site,
- Mise en place d'un coffret de dépotage de sulfate,
- Mise en place d'une douche de sécurité,
- Création d'un poste de relevage des eaux usées domestiques,
- Mise en place d'une unité de préparation/dosage automatique de polymère,
- Enlèvement de l'ancienne presse à boues et réhabilitation du local,
- Mise en place d'une passerelle au niveau de la bâche de récupération des eaux de lavage,

▪ TREVELIN

Travaux d'aménagements réalisés par SAUR sur le site de TREVELIN :

- Renouvellement des buselures du plancher filtrant – mise en place de buselures avec une maille plus étroite pour améliorer la qualité de la filtration,
- Déplacement du tuyau de recharge de neutralite,
- Modification de la goulotte de sortie des eaux de lavage.

▪ **PIERRE FENDUE**

Travaux d'aménagements réalisés par SAUR sur le site de FENDUE :

- Renouvellement des buselures du plancher filtrant – mise en place de buselures avec une maille plus étroite pour améliorer la qualité de la filtration,
- Sécurisation du stand de dépotage d'eau de javel,

11.1.2 Nouvelles installations

Sans objet pour l'exercice concerné.

11.2 SUR LES RESERVOIRS

11.2.1 Nouveaux aménagements et renforcements

Un programme de réhabilitation des réservoirs à démarré en 2009.
L'ensemble des réservoirs a prévu d'être réhabilité

En 2009 seuls les réservoirs de RONGOET et KERJALOTTE ont été concernées.
Les réservoirs de KEROUSSE et SAINT NIEL seront réhabilités en 2010.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise TSM – **TRAVAUX SPECIAUX MOURNES.**

<u>RESERVOIR DE RONGOET : 2 réservoirs 2000 m3</u>

- Reprise des étanchéités int/ext des dômes
- Mise en place de ventilations
- Mise en place de gargouilles pour évacuation des EP
- Rehausse des rambardes de sécurité

<u>RESERVOIRS DE KERJALOTTE :</u>

KERJALOTTE AERIEN

- Réfection complète de la cuve du réservoir avec mise en place d'une membrane
- Reprise des étanchéités extérieures
- Ravalement et peinture
- Remplacement et isolation des colonnes sèches
- Remplacement des conduites dans la cuve

KERJALOTTE SOL

- Reprise des étanchéités int/ext du dôme
- Mise en place d'une végétalisation type TOUNDRA sur le dôme du réservoir

11.2.2 Nouvelles installations

Sans objet pour l'exercice concerné.

11.3SUR LE RESEAU

5667 - VILLE DE PONTIVY

LINEAIRE 2009 — **EXTENSIONS ET RENOUVELLEMENT RESEAU AEP**

DATE	ADRESSE	Ø (mm)	Nature	Linéaire	Entreprise	purges	bts	PI	Ventouse	Bactério	Essai P[c]	Plan
EXTENSIONS												
02/02/2009	porh rousse	160	PVC	175	GT		7	2	0	oui	oui	oui
		90	PVC	313	GT	2	10					
		150	Fonte	30	GT	1						
20/04/2009	rue F Dolto	90	PVC	68	GT		1			oui	oui	oui
	rue Lucie Aubrac	140	PVC	209	GT		16	1		oui	oui	oui
	rue Madeleine Brès	90	PVC	75	GT	2	11			oui	oui	oui
TOTAL				**870 ml**		**5**	**45**	**3**	**0**			
RENOUVELLEMENT												
01/03/2009	rue Colbert	160	PVC	1365	etde	1	26	0		oui	oui	oui
		110	PVC	52	etde							
		90	PVC	10	etde							
		50	PVC	65	etde							
06/2009	avenue des Otages	**160**	PVC	355	etde					oui	oui	
05/2009	rue de la Paix	200	Fonte	800	cise TP		16		1			
07/2009	rue des Mésanges	200	Fonte	138	etde		10			oui	oui	
09/2009	Le Pont Neuf	200	PEHD	55	cise					oui	oui	
	Bd Vlollard		Fonte	82	cise					oui	oui	
09/2009	rue Henri Gaillard	160	PVC	470	etde		7			oui	oui	
11/2009	rue Descartes				GT	1	10			oui	oui	
12/2009	rue Beaumarchais				GT	1	11			oui	oui	
TOTAL				**3392 ml**		**3**	**80**	**0**	**1**			

Liste des Branchements en plomb renouvelés en 2009 et des branchements restant à renouveler :

Lieux	Numeros	Nombre
Liste des branchements plomb restant après Travaux du programme 2008		
office HLM Quai du Plessis	1(prévu repris prog 2009 en cours)	1
rue des Déportés	.27.34.53	3
rue j Guidard	30	1
Découverts lors des renouvellements de compteur :		
rue jean pierre calloch	1	1
rue de la plage	10	1
rue du 2eme chasseurs	12	1
	TOTAL:	**8**

Liste des branchements renouvelés en 2009 (programme 2008)		
Lieux	Numeros	Nombre
rue henri gaillard	2	1
rue anatole le braz	5,7,9,10	4
avenue des Otages	7,15,21	3
	TOTAL:	**8**

12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

12.1 LE CARE

CEB 28/04/2010

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2009
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**OUEST**
Centre	**CEB**
Département	**MORBIHAN**
Collectivité	**CIE DES EAUX DU BLAVET-EAU**

LIBELLE En milliers d'Euros	Année 2008	Année 2009	Ecart en KEur
PRODUITS	**2 745,4**	**2 675,5**	**-69,8**
Exploitation du service	**1 491,4**	**1 454,6**	
Collectivités et autres organismes publics	**1 162,8**	**1 126,8**	
Travaux attribués à titre exclusif	**61,8**	**74,1**	
Produits accessoires	**29,3**	**20,0**	
CHARGES	**2 461,4**	**2 355,0**	**-106,4**
Personnel	**330,8**	**337,3**	
Energie électrique	**118,0**	**88,1**	
Achats d'eau	**14,9**	**20,4**	
Produits de traitement	**56,0**	**47,2**	
Analyses	**29,9**	**25,6**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**189,2**	**187,6**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**14,3**	**14,9**	
Autres dépenses d'exploitation	**160,7**	**130,2**	
- Télécommunications, poste et télégestion	12,7	12,9	
- Engins et véhicules	27,5	25,9	
- Informatique	29,9	20,0	
- Assurances	6,6	4,1	
- Locaux	49,7	57,3	
- Divers	34,3	10,0	
Contribution des services centraux et recherche	**73,8**	**101,6**	
Collectivités et autres organismes publics	**1 162,8**	**1 126,8**	
- Part collectivité	1 007,8	926,8	
- Autres organismes publics	155,0	200,0	
Charges relatives aux renouvellements	**130,5**	**143,5**	
- Pour garantie de continuité du service	38,4	47,4	
- Programme contractuel	92,1	96,1	
Charges relatives aux investissements contractuels	**91,7**	**62,4**	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	91,7	62,4	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	**29,3**	**31,5**	
Charges relatives investissements du domaine privé	**34,3**	**32,7**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**25,0**	**5,2**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**284,0**	**320,6**	**36,6**
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	**94,7**	**106,9**	
RESULTAT	**189,3**	**213,7**	**24,4**

12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n°740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).
  La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.
  La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
  Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.

- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

   Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
   L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
   Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

   Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

   Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

   Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats de Prestations de Traitement en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour le traitement des effluents collectés dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :
   Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires DDASS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la taxe professionnelle.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public..

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : amortissement, location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.

- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.

- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats
  - NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
  - Les primes dommages ouvrages

- Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
- Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.

- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

   Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

    Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

    Ce poste comprend :
    - la part communale ou intercommunale.
    - les taxes
    - les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

    - « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondée sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Depuis de cet exercice, le calcul intègre également les charges effectivement constatées depuis le début du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

    - "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

    - "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

    Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

    Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :
    - programme contractuel d'investissements
    - fonds contractuel d'investissements
    - annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire

- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

    Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

    Ce poste comprend :
    - les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
    - les provisions pour créances douteuses
    - les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

13 SPECIMENS DE FACTURES

13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675

Vos Contacts :

Accueil : 2, Place René Cassin B.P. 70108
56401 AURAY CEDEX
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Courrier : B.P. 70108
56401 AURAY CEDEX

Téléphone : 02 56 56 20 00
Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 20h00

Dépannage 24h/24 : 08 11 46 03 11 (prix d'un appel local)

Gérez votre compte sur www.ceb-service-des-eaux.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2010

Référence à rappeler
******

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

Ville PONTIVY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	73,85 €	
Consommation TTC	227,88 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	**301,73 €**	
	301,73 €	

CEB SNC au Capital de 15 000 € RCS Lorient B398109116 Siège Social 85, rue Roger le Cunff 56300 Pontivy TVA Intracommunautaire n° FR 19 398 109 116
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PONTIVY	000226626	015 mm				**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	250,00 € HT	**263,75 € TTC**	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2010					31,22	5,50
Abonnement part CEB		Année 2010					38,78	5,50
Consommation part Communale		Année 2010	1 à 30	30	0,8423	25,27		5,50
			31 à 100	70	0,7339	51,37		5,50
			101 à 120	20	0,7339	14,68		5,50
Consommation part CEB		Année 2010	1 à 30	30	0,6577	19,73		5,50
			31 à 120	90	0,7661	68,95		5,50

Organismes publics	36,00 € HT	**37,98 € TTC**	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2010		120	0,3000	36,00		5,50

Total Facture	**301,73 € TTC**

HT soumis à TVA : 286,00 €
TVA sur les débits : 15,73 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m^3 enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.
Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 151,46 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 01/02/2010 au 01/12/2010.
Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2010	13,00 €
10/03/2010	13,00 €
10/04/2010	13,00 €
10/05/2010	13,00 €
10/06/2010	13,00 €
10/07/2010	13,00 €
10/08/2010	13,00 €
10/09/2010	13,00 €
10/10/2010	13,00 €
10/11/2010	13,00 €
Total	**130,00 €**

Vos références de prélèvement :
******
****** **********

Rapport Annuel du Délégataire

Vos Contacts :

Accueil : 2, Place René Cassin B.P. 70108
56401 AURAY CEDEX
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 56 56 20 00
Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 20h00

Dépannage 24h/24 : 08 11 46 03 11 (prix d'un appel local)

Courrier : B.P. 70108
56401 AURAY CEDEX

Gérez votre compte sur www.ceb-service-des-eaux.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2009

Référence à rappeler
******

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

Ville PONTIVY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	79,12 €	
Consommation TTC	223,45 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	**302,57 €**	
	302,57 €	

CEB SNC au Capital de 15 000 € RCS Lorient B398109116 Siège Social 85, rue Roger le Cunff 56300 Pontivy TVA Intracommunautaire n° FR 19 398 109 116
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PONTIVY	000226626	015 mm				**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN	**FACTURE N° Simulation**		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	252,00 € HT	**265,86 € TTC**	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2009					35,67	5,50
Abonnement part CEB		Année 2009					39,33	5,50
Consommation part Communale		Année 2009	1 à 30	30	0,7330	21,99		5,50
			31 à 100	70	0,7230	50,61		5,50
			101 à 120	20	0,7230	14,46		5,50
Consommation part CEB		Année 2009	1 à 30	30	0,6670	20,01		5,50
			31 à 120	90	0,7770	69,93		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	34,80 € HT	**36,71 € TTC**	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2009		120	0,2900	34,80		5,50

Total Facture	**302,57 € TTC**

HT soumis à TVA : 286,80 €
TVA sur les débits : 15,77 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m^3 enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.
Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 151,46 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 01/02/2010 au 01/12/2010.
Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2010	13,00 €
10/03/2010	13,00 €
10/04/2010	13,00 €
10/05/2010	13,00 €
10/06/2010	13,00 €
10/07/2010	13,00 €
10/08/2010	13,00 €
10/09/2010	13,00 €
10/10/2010	13,00 €
10/11/2010	13,00 €
Total	**130,00 €**

Vos références de prélèvement :
******
****** **********

14 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule, pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du Délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité : Biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du Délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour : Biens financés par le Délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise : Biens financés par le Délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du Délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les DDASS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls, l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc, pour un échantillon donné, être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- Les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage),
- Opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon le plus près possible de la production pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire pour réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau, car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros.

Réseau de distribution public : Ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : Ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les DDASS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : Rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs).

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites,
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux.

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs.

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les ventes d'eau en gros (VEG) ou le volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage).

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

15 ANNEXES

15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Libellé Installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Date de mise en service
Accélérateur Rue des déportés à Stival Cne PONTIVY		Coffret électrique	15/1/2007
		Débitmètre DN100	15/1/2007
		Lot Robinetterie	15/1/2007
		Lot Tuyauterie	15/1/2007
		Pompe Stival	15/1/2007
		Télésurveillance	15/1/2007
		Vide cave	15/1/2007
Besoin Réseau		Besoin Réseau	1/1/2001
Commune RESEAU PONTIVY		Hôpital local dialyse Pontivy	1/1/1984
		Hôpital nouveau bâtiment Pontivy	1/1/1984
		ifmec pasco (centrale)	15/6/1995
		onno cne le Sourn dn40	15/6/1995
		dandy sa cne Pontivy	15/6/1996
		Gallais viandes cne Pontivy	15/6/1996
		davilaine dn20	15/6/1999
		davilaine dn50	15/6/1999
		multisac dn20	15/6/1999
		multisac dn50	15/6/1999
		Société laitière de Pontivy dn20	15/6/1999
		Besoin Réseau 5667	1/1/2001
		le lavandier cne Pontivy	1/1/2001
		Cicab cne Pontivy dn100	1/1/2003
		Cicab bureau cne Pontivy dn20	15/6/2003
		Cicab usine cne Pontivy dn20	15/6/2003
		Hôpital rue des 3 ferres cornec	24/5/2005
		Bretagne Frigo Cne Pontivy	30/5/2005
		Hôpital buanderie dn 80	4/7/2006
		AMISEP Service Formation	20/7/2006
		cobral cne Pontivy	9/8/2006
		Robichon sa cne St Thuriau	9/8/2006
		France gras sa cne Pontivy	21/8/2006
		onno cne le sourn dn150	19/9/2006
		ifmec pasco (parpaing) dn40	15/10/2006
		Canalisation	1/1/2007
		pi	1/1/2007
		Stabilisateur de Pression	1/1/2007
		Vannes - BAC	1/1/2007
		Ventouse	1/1/2007
		Vidange - Purge	1/1/2007
		Société laitière de Pontivy	10/5/2007
		Société laitière de Pontivy	15/7/2007
Comptage Goheleve Cne PONTIVY		Compteur Export Vers MOUSTOIR REMUNGOL	15/6/1994
Comptage Kerponer Cne NOYAL PONTIVY		Débitmètre Import de NOYAL PONTIVY	28/1/2008
Comptage Le Perdit Cne PONTIVY		Armoire Electrique	20/4/2006
		Débitmètre Le Perdit	20/4/2006
		Télésurveillance	26/9/2007
Comptage Locqueltas Cne CLEGUEREC		Compteur Export Vers NOYAL PONTIVY	1/1/1998
Comptage Malachappe Cne ST THURIAU		Compteur Export Vers MOUSTOIR REMUNGOL	15/6/2003
Comptage Plurit		Compteur Export Vers LE SOURN	15/6/1992

Cne LE SOURN			
Comptage Rongoet Cne LE SOURN		Compteur Export Vers LE SOURN	15/6/2000
		Stabilisateur de pression	29/3/2006
Comptage Rue de la Cascade Cne PONTIVY		Télésurveillance	12/7/2008
		Débitmètre	12/8/2008
Comptage Rue des Eglantines Cne PONTIVY		Débitmètre	26/9/2007
		Télésurveillance	26/9/2007
Comptage Rue Jeff Le Penven Cne PONTIVY		Télésurveillance	26/9/2007
Comptage Saint Eloi Cne NEULLIAC		Exp St Eloi vers Noyal Pontivy	14/9/2005
		Imp St Eloi vers Noyal Pontivy	14/9/2005
Comptage Saint Michel Cne LE SOURN		Armoire Electrique	15/1/1992
		Compteur export Vers LE SOURN	15/6/1992
		Télésurveillance	22/5/2008
Comptage Trehonin Cne LE SOURN		Compteur Export Vers MOUSTOIR REMUNGOL	31/5/2007
CS OCTROI - Rue 2ème Chasseur Cne PONTIVY		Débitmètre	4/3/2006
		Télésurveillance	4/3/2006
RE DE KEROUSSE, PONTIVY		Tuyauterie refoulement et TP cuve	1/6/1976
		Eclairage	1/6/1979
		Garde corps en acier	1/1/1980
		Caillebotis	5/1/1980
		Clôture en acier galvanisé	1/6/1986
		Vanne papillon motorisée	1/2/1992
		Armoire électrique	1/8/1998
		Débitmètre ABB magmaster	1/8/1998
		Sonde de pression	1/8/1998
		Tuyauterie	1/8/1998
		Télésurveillance	15/9/2002
		Analyseur PH/chlore	7/10/2004
		Émetteur de mesure	20/3/2006
		Mesure de niveau FLUTEC	20/3/2006
		Stabilisateur de Pression	30/3/2006
		Echelle	2/4/2007
		Vanne DN150	1/6/2007
RE KERJALOTTE, PONTIVY		Compteur Kerjalotte Bas vers Kerjalotte Haut	2/2/1990
		Débitmètre aérien	1/5/1999
	Chloration de Kerjalotte	pompe Javel	1/6/1995
		Analyseur chlore/PH	24/2/2006
		Bac de javel	14/12/2009
	Reprise de Kerjalotte	Armoire	1/6/1995
		Pompe de refoulement n°1	1/6/1995
		Pompe de refoulement n°2	1/6/1995
		Aspiration	1/8/1998
		Clapets de refoulement (3)	1/8/1998
		Stabilisateur de Pression	30/3/2006
		Vanne de vidange	18/9/2008
	Réservoir semi-enterré	Robinetterie	1/6/1950
		Serrurerie	1/6/1950
		Tuyauterie	1/6/1950
		Capteur de niveau	1/12/1987
		Émetteur de mesure 2	5/2/1991
		Mesure de niveau FLUTEC 2	5/2/1991
		Clôture acier	1/6/1992
		Capteurs de niveau FLYGT (2)	1/6/1995
		Débitmètre enterré	1/9/1998
		Vanne motorisée DN200	17/3/2006
		Stabilisateur de pression refoulement	30/3/2006
		Débitmètre TREVELIN	16/10/2009

RE KERJALOTTE, PONTIVY	Réservoir sur tour	Robinetterie	1/6/1976
		Tuyauterie	1/6/1976
		Tuyauterie refoulement et TP cuve	1/6/1976
		Caillebotis	1/6/1989
		Garde Corps	1/6/1989
		Antenne radio	1/8/1994
		Émetteur radio	1/8/1994
		Armoire électrique intérieure	1/6/1995
		Éclairage	1/6/1995
		Groupe électrogène de secours	1/6/1995
		Sonde de pression	1/6/1995
		Clôture acier (relais de téléphone)	1/2/1999
		Émetteur de mesure 1	22/3/2006
		Mesure de niveau 1	22/3/2006
		Télésurveillance	1/10/2006
		2 Portes	14/12/2009
RE RONGOET, LE SOURN		Boîte à boue DN300	1/6/1986
		Clôture en acier galvanisé	1/6/1986
		Eclairage	1/6/1986
		Tuyauterie	1/6/1986
		Vanne hydrostable DN300	1/6/1986
		Gardes corps alu	1/6/1995
		Télésurveillance	1/6/1997
		Chargeur régulé	1/12/1997
		Débitmètre arrivée Pierre fendue	1/12/1997
		Débitmètre sortie	1/12/1997
		Vanne pilotée 4 -20mA	1/12/1997
		Sonde immergée MOBREY 99	3/7/2002
		Compresseur	11/4/2003
		Émetteur FLUTEC	10/3/2006
		Armoire électrique intérieure	31/3/2006
		Compteur Secto Réseau Pierre Fendu	13/1/2009
	Chloration RE de Rongoet	Bac de javel	1/6/1997
		Pompes de javel N°1	1/6/1997
		Pompes de javel N°2	1/6/1997
		Analyseur chlore/PH	15/6/2002
	Reprise de Rongoet	Automate	1/6/2006
		Ballon Anti-Bélier Reprise de Rongoet	15/12/2006
		Lot robinetterie	15/12/2006
		Lot tuyauterie	15/12/2006
		Pompe RE Rongoet N°1	15/12/2006
		Pompe RE Rongoet N°2	15/12/2006
		Coffret électrique	15/1/2007
RE SAINT NIEL, PONTIVY		Robinetterie	1/5/1970
		Clôture en acier galvanisé	1/1/1980
		Eclairage	1/6/1998
		Armoire électrique	1/8/1998
		Caillebotis	1/8/1998
		Débitmètre ABB magmaster	1/8/1998
		Echelle	1/8/1998
		Sonde de pression	1/8/1998
		Tuyauterie	1/8/1998
		Télésurveillance	15/9/2002
		Analyseur PH/chlore	25/11/2004
		Émetteur de mesure	21/3/2006
		Mesure de niveau FLUTEC	21/3/2006
		Stabilisateur de Pression	30/3/2006
		Clapet	18/9/2006
		Porte	14/12/2009

STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN		Sortie vers LE SOURN	1/1/1998
		Sortie vers RONGOET	1/1/1998
		Support MOBITECH	16/4/2009
		Débitmètre EB	7/8/2009
	AIR DE SERVICE	Compresseur	1/9/1998
		Filtre / lubrificateur	1/9/1998
	ELECTRICITE	Automate	15/6/1998
		Armoire électrique 3 portes	1/9/1998
		Chargeur 12V	1/9/1998
		Chargeur 24V	1/9/1998
		Chauffe-eau	1/9/1998
		Convecteurs	1/9/1998
		Éclairage intérieur/extérieur	1/9/1998
		Télésurveillance	15/9/2002
		Capteur de niveau bâche ET n°2	29/11/2004
		Batteries (3)	13/11/2007
		Capteur de niveau bâche ET n°1	11/12/2008
	EXHAURE	Pompe eau brute n°1	1/9/1998
		Pompe eau brute n°2	1/9/1998
		Pompe eau brute n°3	1/9/1998
	FILTRATION	Buselures	1/9/1998
		Filtre ouvert à neutralité (2)	1/9/1998
		Pompe de lavage	1/9/1998
		Surpresseur de lavage	1/9/1998
	HYDRAULIQUE	Tuyauterie	1/5/1996
		Robinetterie filtres manuelle	1/9/1998
		Robinetterie pompe de lavage	1/9/1998
		Robinetterie pompes eau brute 1, 2, 3	1/9/1998
		Robinetterie pompe eau de service (3)	1/9/1998
		Vanne bâche décantation	1/9/1998
		Vanne bâche EB	1/9/1998
		Vanne eau brute	1/9/1998
		Vanne entrée filtre (2)	1/9/1998
		Vannes air lavage (2)	1/9/1998
		Vannes eau de lavage(2)	1/9/1998
		Vannes eau filtrée (2)	1/9/1998
	MESURES ET ANALYSES	Mobilier laboratoire	1/9/1998
		Pompe échantillon eau brute	1/9/1998
		Pompe échantillon eau traitée	1/9/1998
		Turbidimètre ET	1/9/1998
		Analyseur chlore ET	15/4/2003
		Spectromètre	2/5/2003
	SERRURERIE	Clôture Acier plastifié	1/9/1998
		Environnement silo	1/9/1998
		Serrurerie	1/9/1998
	TRAITEMENT	Agitateur permanganate	1/9/1998
		Bac javel	1/9/1998
		Bac permanganate	1/9/1998
		Hydro éjecteur à neutralité	1/9/1998
		Pompe eau de service	1/9/1998
		Pompe permanganate	1/9/1998
		Silo à neutralité	1/9/1998
		Pompe de javel n°1	24/2/2006
		Pompe de javel n°2	24/2/2006
		Pompe vide cave	27/3/2009
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC		Fictif Production	1/1/1998
		Sortie Usine Réel TREVELIN	1/1/1998
		Support MOBITECH	16/4/2009
	AIR DE SERVICE	Compresseur	1/5/1996
		Filtre lubrificateur	1/5/1996

STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	ELECTRICITE	Armoire électrique	1/5/1996
		Automate	1/5/1996
		Capteur de pression niveau réservoir	1/5/1996
		Capteurs de niveau	1/5/1996
		Chauffe eau	1/5/1996
		Convecteurs (5)	1/5/1996
		Eclairage	1/5/1996
		Télésurveillance	1/5/1996
		Chargeur 12/24V +batteries(3)	1/6/1996
		Déshumidificateur	15/5/2007
	FILTRATION	Pompe de lavage	1/5/1996
		Surpresseur	1/5/1996
		Filtre ouvert à neutralité	3/6/1996
		Buselures	4/6/1996
		Pompe bâche décantation	27/3/2009
	HYDRAULIQUE	Tuyauterie	1/5/1996
		Vanne import motorisée DN65	1/5/1996
		Vanne air de lavage	1/6/1996
		Vanne eau brute	1/6/1996
		Vanne filtre	1/6/1996
		Robinetterie pompe de lavage	2/6/1996
	LABORATOIRE	Afficheurs	1/5/1996
		Turbidimètre	1/5/1996
		Equipement mobilier laboratoire	1/6/1996
		Pompe échantillon ET	6/4/2001
		Analyseur Chlore ET	24/2/2006
	SERRURERIE	Garde corps en aluminium	1/5/1996
		ENVIRONNEMENT SILO/filtre	1/6/1996
		Serrurerie	5/6/1996
	TRAITEMENT	Agitateur	1/5/1996
		Bac de javel	1/5/1996
		Bac de permanganate	1/5/1996
		Hydro éjecteur de neutralité	1/5/1996
		Pompe permanganate N°1	1/5/1996
		Pompe permanganate N°2	1/5/1996
		Silo de neutralité	1/5/1996
		Clôture	1/6/1996
		Pompe javel N°1	24/2/2006
		Pompe javel N°2	24/2/2006
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY		Eau de procès	12/12/2003
		Refoulement vers RONGOET et KERJALOTTE	4/2/2004
		Refoulement vers St NIEL	5/2/2004
		Refoulement vers KEROUSSE	6/2/2004
		Support MOBITECH	16/4/2009
	AIR DE SERVICE	Détente air	5/2/1991
		Compresseur N°1	27/11/2005
	ELECTRICITE	Disjoncteur général BT	1/6/1974
		Transformateur	1/6/1974
		Batterie de condensateurs 63Kvar	1/6/1988
		Éclairage bâtiment existant	5/2/1991
		Éclairage filtration	5/2/1991
		Armoire inverseur EJP	28/10/1992
		Cellules HT	28/10/1992
		Cuve à fuel	28/10/1992
		Groupe électrogène	1/12/1992
		Chauffage bâtiment 1 et 2	1/2/1998
		Ballon eau chaude	20/6/2003
		Armoire	30/3/2006
		Automate réactif	1/6/2006
		Niveau de cuve à fuel	10/11/2006

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	ELECTRICITE	Batterie de condensateurs 23Kvar	2/4/2007
	EXHAURE	Serrurerie	9/12/2003
		Débitmètre exhaures	13/10/2006
		Pompe N°2	11/2/2009
		Pompe N°1	12/2/2009
		Pompe N°3	16/7/2009
	FILTRATION	BUSELLURES (4000)	5/2/1991
		Filtre	5/2/1991
		Pompe de lavage	5/2/1991
		Pompe de lavage en secours	5/2/1991
		Robinetterie eau filtrée E	5/2/1991
		Robinetterie eau lavage F	5/2/1991
		Robinetterie eau lavage G	5/2/1991
		Siphon	5/2/1991
		Siphon F	5/2/1991
		Siphon G	5/2/1991
		Surpresseur de lavage n°1	5/2/1991
		Surpresseur de lavage n°2	5/2/1991
		Vacuomètre + partialisation E	5/2/1991
		Vacuomètre + partialisation F	5/2/1991
		Vacuomètre + partialisation G	5/2/1991
		Vanne de purge	5/2/1991
		Vanne de vidange	5/2/1991
		Clapet pompe lavage	15/6/1991
		Vanne air de lavage	13/10/2006
		Vanne air lavage	13/10/2006
		Vanne eau filtrée	13/10/2006
		Vanne eau filtrée	13/10/2006
		Vanne entrée eau de lavage	13/10/2006
		Vanne sortie eau de lavage	13/10/2006
		Pompe1 eau sale	4/5/2007
		Pompe 2 eau sale	4/5/2007
		Vanne de récupération eau sale	4/5/2007
	FLOTTATION	Ballon accumulateur d'air pressurisation	20/4/1990
		Ballon de pressurisation	11/7/1990
		Agitateur n°1	5/2/1991
		Agitateur n°2	5/2/1991
		Agitateur n°3	5/2/1991
		Agitateur n°4	5/2/1991
		Agitateur rapide	5/2/1991
		Coffret compresseurs	5/2/1991
		Coffret éclairage flottateur	5/2/1991
		Compresseur pressurisation N°2	5/2/1991
		Éclairage	5/2/1991
		Pompe de pressurisation n°1	5/2/1991
		Pompe de pressurisation n°2	5/2/1991
		Pont racleur	5/2/1991
		Vanne régulation ballon	15/6/1991
		Chauffage flottateur	10/1/1998
		Pompe boues flottées	13/1/1998
		Agitateur boues flottées	23/8/2002
		Compresseur pressurisation N°1	21/11/2003
		Pots de détente (5)	13/10/2006
		Pompe boues flottées secours	1/2/2007
	HYDRAULIQUE	Vannes vieille rivière (3)	1/6/1975
		Robinetterie exhaure	1/6/1989
		Tuyauterie chlore gazeux	1/6/1989
		Tuyauterie dégrillage	1/6/1989
		Robinetterie pressurisation	5/2/1991
		Tuyauterie floculation	5/2/1991

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	HYDRAULIQUE	Tuyauterie générale	5/2/1991
		Tuyauterie postozonation	5/2/1991
		Clapets reprise KEROUSSE(2)	15/6/1991
		Clapets reprise RONGOET (2)	15/6/1991
		Clapets reprise ST NIEL (2)	15/6/1991
		Robinetterie reprises	15/6/1991
		Vanne trop plein bâche ET	1/4/1995
		Tuyauterie eau saturateur	20/5/2005
		Stabilisateur pression KEROUSSE	20/3/2006
		Stabilisateur pression st Neil	20/3/2006
		Tuyauterie filtration	13/10/2006
		Débitmètre eau de service	6/12/2007
		Surpresseur eau de service 1	2/9/2009
		Surpresseur eau de service 2	2/9/2009
	INFORMATIQUE	Coffrets électriques bureau (2)	5/2/1991
		Imprimante N°1	5/2/1991
		Mobilier	5/2/1991
		Récepteur LS N°1 à 5	5/2/1991
		Ordinateur PC	1/8/2000
		Imprimante N°2	5/12/2002
		Onduleur	13/8/2008
	MESURES ET ANALYSES	Enregistreur 1 voie N°1	5/2/1991
		Enregistreur 1 voie N°2	5/2/1991
		Enregistreur 1 voie N°3	5/2/1991
		Enregistreur 4 voies	5/2/1991
		Matériel de labo Flottatest	5/2/1991
		Turbidimètre EB	5/2/1991
		pHmètre N°2	1/10/1994
		Plaque chauffante	1/10/1994
		Mobilier	1/12/1994
		Pocket chlore	1/10/1999
		Spectromètre	2/5/2003
		Analyseur de chlore ET	13/10/2004
		Analyseur d'ozone	1/12/2004
		Turbidimètre eau flottée	28/4/2005
		pHmètre EF	6/12/2006
		Turbidimètre EF N°1	6/12/2006
		Analyseur de turbidité sortie filtre 2	1/2/2007
		pHmètre ET	21/9/2007
		pHmètre FLOC	21/9/2007
		Conductimètre	29/10/2007
		Pompe d'échantillonnage eau traitée	27/3/2009
		pHmètre N°1	7/12/2009
		Turbidimètre ET	7/12/2009
		Pompe échantillonnage eau brute	5/1/2010
	PRETRAITEMENT	Ozoneur N°1	5/2/1974
		Prégrille vieille rivière	1/6/1975
		Diffuseurs poreux	1/6/1989
		Robinetterie DN 400(by-pass) (2)	1/6/1989
		Serrurerie	1/6/1989
		Vanne prise eau	15/5/1994
		Dégrilleur	6/12/2003
		Coffret déporté dégrilleur	15/12/2003
		Prégrille eau brute	18/10/2004
		Compresseur ozoneur 1	9/4/2008

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	REPRISE	Compresseur anti-bélier	1/6/1974
		Ballon anti-bélier reprise RONGOET	1/12/1987
		Pompe Kerousse n°1	5/2/1991
		Pompe Kerousse n°2	5/2/1991
		Pompe Rongoët n°1	5/2/1991
		Pompe Rongoët n°2	5/2/1991
		Pompe ST Niel n°1	5/2/1991
		Pompe St Niel n°2	5/2/1991
		Sonde immergée	5/2/1991
		Ballon anti-bélier St Niel reprise SAINT NIEL	3/11/2003
	SERRURERIE	Clôture	5/2/1991
		Serrurerie générale	5/2/1991
		Portail Electrique	6/12/2006
		2 portes et 2 fenêtres	14/12/2009
	TELESURVEILLANCE	Centrale d'alarme	5/2/1991
		Supervision	18/9/2006
		Télésurveillance	18/9/2006
	TRAITEMENT	Agitateur N°1	1/6/1989
		Agitateur N°2	1/6/1989
		Agitateur polymère eau	1/6/1989
		Bac de chlorite	1/6/1989
		Bac de polymère	1/6/1989
		Bac de préparation	1/6/1989
		Bac N°1	1/6/1989
		Bac N°2	1/6/1989
		Chauffage CO^2	1/6/1989
		Chloromètre chlore seul	1/6/1989
		Cuve de sulfate d'alumine	1/6/1989
		Débitmètre bac	1/6/1989
		Débitmètre by-pass saturateur	1/6/1989
		Débitmètre saturateur	1/6/1989
		Détecteur de fuite de chlore	1/6/1989
		Diffuseurs poreux n°1 à 5 CO2	1/6/1989
		Éclairage	1/6/1989
		Equipement électro-pneumatique Chaux n°1	1/6/1989
		Générateur dioxyde de chlore	1/6/1989
		Neutralisateur de fuite de chlore	1/6/1989
		Pompe de recyclage	1/6/1989
		Pompe doseuse permanganate N°1	1/6/1989
		Pompe doseuse permanganate N°2	1/6/1989
		Pompe doseuse polymère	1/6/1989
		Pompe incuits	1/6/1989
		Régulateur PH (CO2)	1/6/1989
		Saturateur	1/6/1989
		Silo de chaux	1/6/1989
		Soupape HP 40 bars	1/6/1989
		Tableau de détente	1/6/1989
		Vanne de régulation (CO2)	1/6/1989
		Vanne pneumatique incuits	1/6/1989
		Inverseur	15/6/1989
		Mano détendeur (2x3)	15/6/1989
		Pompe doseuse chlorite	15/6/1989
		Electrovanne pilotée n°1 à 35	5/2/1991
		Vanne murale by-pass tour O3	5/2/1991
		Hydrostab	1/6/1995

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	TRAITEMENT	Pompe eau saturateur N°2	18/12/1996
		Chauffage réactifs	1/1/1998
		Ballon AIR POSTOZONE	15/9/1999
		Convertisseur PH	15/6/2001
		pompe eau saturateur N°1	14/6/2002
		Régulateur d'ozone	1/8/2002
		Evaporateur de CO2	3/9/2002
		Ozoneur	5/12/2002
		Turbine saturateur	12/12/2003
		Compteur eau saturateur	10/1/2004
		Pompe N°1 SATURATEUR	28/7/2004
		Pompe doseuse coagulant n°1	1/12/2004
		Pompe sulfate N°2	1/12/2004
		Débitmètre sulfate	1/5/2005
		Sonde de niveau sulfate	19/5/2005
		armoire électrique réactifs	30/3/2006
		Automate n°4 Traitement	30/3/2006
		Diffuseurs poreux n°12 à 22	13/10/2006
		Diffuseurs poreux n°23 à 29	13/10/2006
		Destructeur d'ozone	6/12/2006
		Détecteur fuite d'ozone	6/12/2006
		Purgeur de condensat	6/12/2006
		Sécheur d'ai	6/12/2006
		Séparateur d'huile des purgeurs d'air	6/12/2006
		Vanne régulation eau saturateur	10/4/2007
		Pompe chaux eaux brute	8/12/2007
		Compresseur ozoneur 2	9/4/2008
		Agitateur de lait de chaux	11/2/2009
		Dévouteur de chaux	8/10/2009
		Doseur de chaux	5/11/2009
		Filtre dépoussiéreur	4/12/2009
		Pompe chaux filtre	5/1/2010
		Pompe d'échantillonnage Ozone	23/2/2010
	TRAITEMENT DES BOUES	Éclairage local boues	1/6/1991
		Presse	1/6/1991
		Ventilateur	15/6/1991
		Chauffage boues	1/2/1998
		Coffret déporté presse	1/2/1998
		Armoire boues	30/3/2006
		Débitmètre de boues	2/12/2006

L'inventaire des équipements vous est transmis en début d'année indépendamment du rapport annuel conformément aux dispositions du contrat qui nous lie.

15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION

Date : 13/02/2010

CEB

Partenaire : Ville PONTIVY

Référence contrat : 566700/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

10SAbonnement part CEB

Prix (HT) à compter du 01/01/2010
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,058032] * Prix de base

Redevance : 566700-01-10-A-S-5.50-1 Abonnement part CEB
Date d'actualisation : 09/10/2009 **K :** 1,058032

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : (0,125+(0,445x((SR13xK)/(SR13oxKo))+0,08x(MELBT00/MELBT00o)+0,1x(MIM86/MIM86o)+0,25x(FSD1/FSD1o)))

Avenant n° 5 au Contrat 566700/01 à compter du 01/01/2007

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,058032

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/10/2009				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
SR13	INDICE SALAIRE REGION BRETAGNE BTP BASE 1979	422,50000	01/05/2009	11/09/2009	MTPB N° 5520			464,40000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	1,76380	01/05/2009	11/09/2009	MTPB N° 5520			1,76600
MIM86	INDICES DES PRIX DES MATERIELS.BASE 1 EN 1986	1,53530	01/04/2009	14/08/2009	MTPB 5516			1,64370
MELBT00	ELECTRICITE BASSE TENSION (CVS) BASE 100 EN 2000	103,60000						109,91960
	Substitué avec coeff. 1,036 par 1570283	1570283	01/08/2009	30/09/2009	SITE INTERNET INSEE		1,036	106,10000
FSD1	FRAIS ET SERVICES DIVERS (remplacement PSDA)	111,10000	01/06/2009	07/08/2009	MTPB 5515			111,70000

Page 1/5

Détail du calcul du coefficient de variation						
Résultat=(0,125+(0,445x((SR13xK)/(SR13oxKo))+0,08x(MELBT00/MELBT00o)+0,1x(MIM86/MIM86o)+0,25x(FSD1/FSD1o)))						
.		0,125				0,125000000
.	+	0,445	x	(464,4x1,766) / (422,5x1,7638)	+	0,489741458
.	+	0,08	x	(109,9196/103,6)	+	0,084880000
.	+	0,1	x	(1,6437/1,5353)	+	0,107060509
.	+	0,25	x	(111,7/111,1)	+	0,251350135
.						
.						==========
.						1,058032102

K définitif : 1,058032
CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	36,65	38,78						

Date : 13/02/2010

CEB

Partenaire : Ville PONTIVY

Référence contrat : 566700/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

10SConsommation part CEB

Prix (HT) à compter du 01/01/2010
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,058032] * Prix de base

Redevance : 566700-01-10-C-S-5.50-1 Consommation part CEB
Date d'actualisation : 09/10/2009 **K :** 1,058032

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : (0,125+(0,445x((SR13xK)/(SR13oxKo))+0,08x(MELBT00/MELBT00o)+0,1x(MIM86/MIM86o)+0,25x(FSD1/FSD1o)))

Avenant n° 5 au Contrat 566700/01 à compter du 01/01/2007

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,058032

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/10/2009				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
SR13	INDICE SALAIRE REGION BRETAGNE BTP BASE 1979	422,50000	01/05/2009	11/09/2009	MTPB N° 5520			464,40000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	1,76380	01/05/2009	11/09/2009	MTPB N° 5520			1,76600
MIM86	INDICES DES PRIX DES MATERIELS.BASE 1 EN 1986	1,53530	01/04/2009	14/08/2009	MTPB 5516			1,64370
MELBT00	ELECTRICITE BASSE TENSION (CVS) BASE 100 EN 2000	103,60000						109,91960
	Substitué avec coeff. 1,036 par 1570283	1570283	01/08/2009	30/09/2009	SITE INTERNET INSEE		1,036	106,10000
FSD1	FRAIS ET SERVICES DIVERS (remplacement PSDA)	111,10000	01/06/2009	07/08/2009	MTPB 5515			111,70000

Détail du calcul du coefficient de variation						
Résultat=(0,125+(0,445x((SR13xK)/(SR13oxKo))+0,08x(MELBT00/MELBT00o)+0,1x(MIM86/MIM86o)+0,25x(FSD1/FSD1o)))						
.	0,125					0,125000000
. +	0,445	x	(464,4x1,766) / (422,5x1,7638)		+	0,489741458
. +	0,08	x	(109,9196/103,6)		+	0,084880000
. +	0,1	x	(1,6437/1,5353)		+	0,107060509
. +	0,25	x	(111,7/111,1)		+	0,251350135
.						
.						==========
.						1,058032102

K définitif : 1,058032
CRITERES TARIFAIRES
Usage : (Agricole);(Equipements publics et municipaux);(Installations industrielles);(Autre)
Tranche (m3/an) définies sur le critère Usage

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	1 - Maximum							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Agricole	0,7241	0,7661	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	1 - Maximum							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Equipements publics et municipaux	0,4779	0,5056	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[1 , 30]		[31 , 6000]		[6001 , 12000]		[12001 , 24000]	
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	0,6216	0,6577	0,7241	0,7661	0,6216	0,6577	0,6010	0,6359

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[24001 , 48000]		[48001 , 75000]		[75001 , 100000]		100001 - Maximum	
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	0,5805	0,6142	0,5600	0,5925	0,5395	0,5708	0,4779	0,5056

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[1 , 30]		[31 , 6000]		[6001 , 12000]		[12001 , 24000]	
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Autre	0,6216	0,6577	0,7241	0,7661	0,6216	0,6577	0,6010	0,6359

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[24001 , 48000]		[48001 , 75000]		[75001 , 100000]		100001 - Maximum	
Usage	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Autre	0,5805	0,6142	0,5600	0,5925	0,5395	0,5708	0,4779	0,5056

15.3 SCHEMA DE DISTRIBUTION DU RESEAU

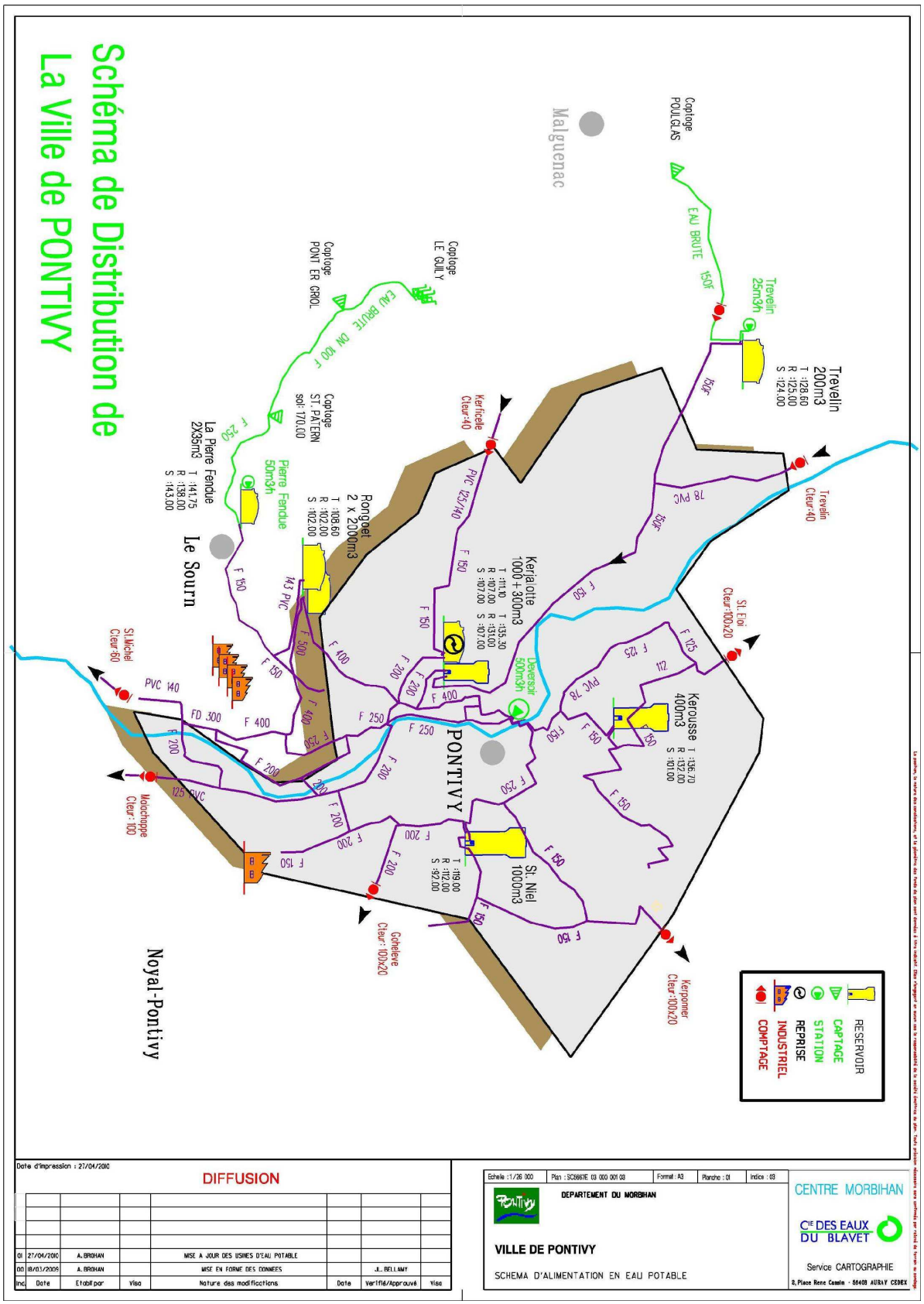

15.4 PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

DETAIL DU RENOUVELLEMENT REALISE POUR L'ANNEE 2009 AU TITRE DU PROGRAMME

Participation (€)	2009

Dotation anuelle actualisée (€)	2009
	96 078

Coefficient d'actualisation de la dotation	2009
	1,243

Maître d'ouvrage :	**VILLE DE PONTIVY**	**Montant réalisé pour l'année (€)**	**43 026**

RE KERJALOTTE Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
2 Portes :	14/12/2009	Total	Programme	4 533
Bac de javel :	14/12/2009	Total	Programme	667
			Total (€)	**5 200**

RE SAINT NIEL Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Porte :	14/12/2009	Total	Programme	2 280
			Total (€)	**2 280**

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
2 portes et 2 fenetres :	14/12/2009	Total	Programme	9 333
Dévouteur de chaux :	08/10/2009	Total	Programme	6 867
Doseur de chaux :	05/11/2009	Total	Programme	5 000
Filtre dépoussiéreur :	04/12/2009	Total	Programme	8 333
Phmètre N°1 :	07/12/2009	Total	Programme	2 000
Pompe d'échantillonnage eau traitée :	27/03/2009	Total	Programme	926
Turbidimetre ET :	07/12/2009	Total	Programme	3 087
			Total (€)	**35 546**

BILAN DU RENOUVELLEMENT REALISE AU TITRE DU PROGRAMME

Maître d'ouvrage : **VILLE DE PONTIVY**

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total (€)
Dotation (€)	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320	44 667	**972 507**

COEFFICIENTS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Coefficient d'actualisation de la dotation	1,00000	1,01615	1,04666	1,08457	1,12974	1,15800	1,19136	1,24261
Coefficient d'actualisation de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dotation actualisée (€)	77 320	78 569	80 928	83 859	87 351	89 537	92 116	96 078
Report de solde actualisé (€)	0	50 837	44 206	89 694	136 031	31 776	90 932	135 907
Renouvellement réalisé Total (€)	26 483	85 200	35 440	37 522	191 606	30 381	47 141	43 026
Participation (€)	0	0	0	0	0	0	0	0

Solde (€)	**50 837**	**44 206**	**89 694**	**136 031**	**31 776**	**90 932**	**135 907**	**188 959**

Le montant annuel de la dotation est actualisé avec un coefficient précisé dans le contrat ou à défaut le coefficient d'actualisation du prix de l'eau.

15.5 L'ORGANISATION DE SAUR

1) LE PERSONNEL

1.1 Organisation régionale

SAUR Ouest compte près de 1.200 collaborateurs, répartis sur les 5 départements de la Bretagne historique (les 4 départements Bretons + la Loire Atlantique) et assure au quotidien une présence de proximité.

SAUR Ouest, en quelques chiffres, c'est :

- 743 communes desservies
- 145 contrats Eau
- 445 contrats Assainissement
- 732.000 Clients Eau et 455.000 Clients Assainissement
- 150.000 diagnostics Assainissement Non collectif (ANC)
- plus de 3,8 millions d'habitants desservis

1.2 Organisation du Centre

Le Centre est organisé autour des 4 métiers principaux, afin d'assurer le respect des engagements contractuels de SAUR, à savoir :

- **L'exploitation**, qui rassemble la majorité du personnel, est organisée en secteurs. Les exploitants, avec leur encadrement, assurent la production de l'eau potable, sa distribution, ainsi que la collecte des eaux usées et la dépollution avant rejet dans le milieu. Les exploitants sont assistés par des techniciens traitement.
- **La clientèle** assure la relève des compteurs, les facturations, ainsi que toutes les autres opérations d'accueil, mutations, résiliations, relances…
- **La maintenance** est en charge de l'entretien des équipements, du plan de renouvellement et des conformités réglementaires des appareils sous pression, des armoires électriques et des engins de levage.
- **Le service travaux** réalise tous les branchements eau et assainissement des nouveaux usagers, ainsi que la pose des poteaux d'incendie et le déplacement des compteurs (métré, DICT, réalisation, facturation).

En plus des 4 métiers principaux, le Centre dispose des compétences : commerciales, direction, comptabilité, achats, laboratoire, sécurité, mise à jour des plans, valorisation des sous-produits, permettant à SAUR de proposer une organisation départementale au plus près des usagers et des élus décideurs.

2) LES MOYENS

2.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de trois laboratoires d'analyses accrédités COFRAC intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat. En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés.

- Laboratoire Régional Saur Ouest 56005 VANNES CEDEX
- Laboratoire Régional Saur Sud Est 30936 NIMES CEDEX 09
- Laboratoire Régional Saur Nord Ile-de-France Normandie et National 78312 MAUREPAS

Ces laboratoires assurent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

2.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines et, notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Logiciels métiers
6. Logistique et achats

2.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du délégataire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS D'AUTOMATISMES	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
ELOISE et SCOPE	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
@collectivité	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif

3) L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE CENTRE

La gestion du service de l'eau est assurée en continuité de service par une organisation d'astreinte qui permet de mobiliser plus de 30 personnes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Afin d'obtenir une efficacité maximum en répondant de manière adaptée à chaque situation, le service de permanence est constitué :

- De techniciens d'exploitation joignables par téléphone 24h/24 et qui disposent chacun d'un véhicule d'intervention : ce sont ces techniciens qui assurent les missions opérationnelles sur le terrain et réceptionnent et assurent eux-mêmes les interventions sur alarmes.
- D'électromécaniciens, qui assurent la surveillance des installations électromécaniques et qui sont immédiatement alertés en cas de panne nécessitant des compétences en automatisme, électricité ou mécanique. Ces agents sont également dotés de véhicules d'intervention spécifiques.
- D'un encadrant qui assiste les techniciens. Il réceptionne les appels clients et assure la coordination des opérations et l'assistance technique. Il peut décider de renforcer le dispositif en appelant des personnes hors astreinte.
- Un cadre est également de permanence sur le Centre. Sa mission, en cas de problème, est d'assurer les contacts avec les élus, les administrations, la presse, de prendre les décisions adaptées, d'engager tous moyens qu'il juge utiles pour régler la crise et de mobiliser l'échelon régional voire national de SAUR en cas de besoin, en particulier pour la gestion des crises majeures pouvant avoir une répercussion médiatique, sanitaire ou environnementale.

Schéma de principe du système de gestion des alarmes

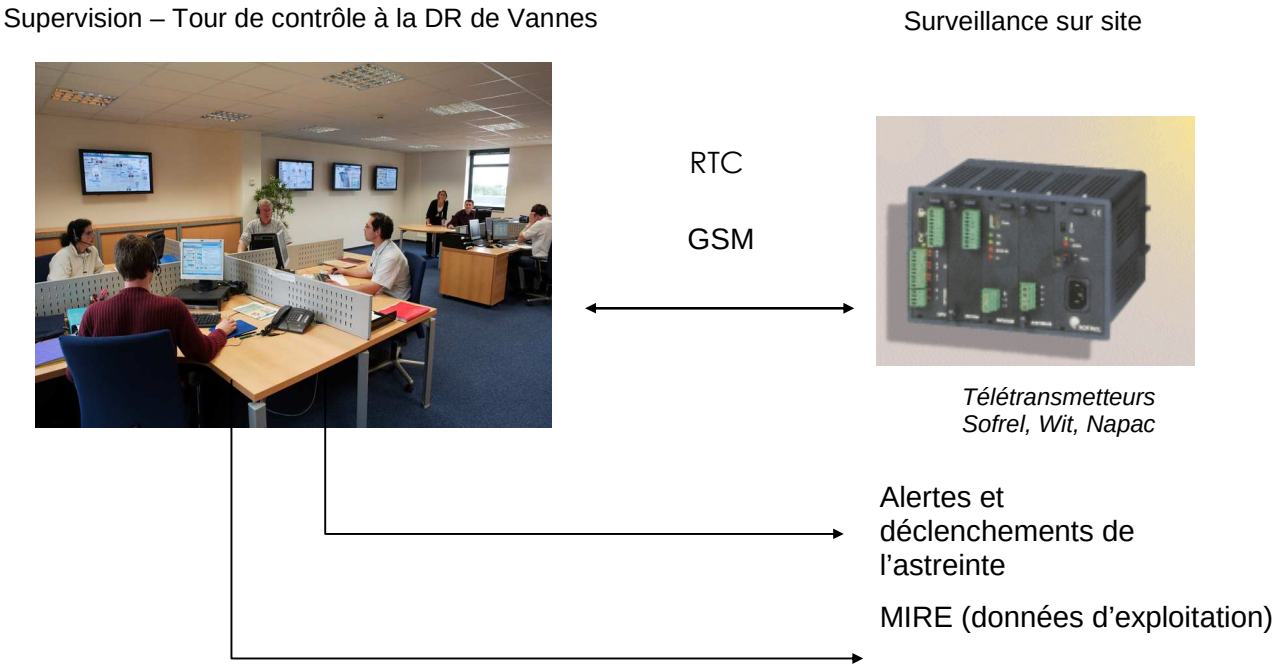

4) LA DEMARCHE DE MANAGEMENT

Le système de Management QSE intégré :

Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement…).

Depuis plus de 10 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- la qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- la santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- la préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels inhérents à ses activités qu'il s'agisse :

- des risques qualité associés à un non respect de ses obligations contractuelles,
- des risques sanitaires associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,
- des risques environnementaux associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites,
- des risques en matière de santé et de sécurité de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routiers, des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux…

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers du Pôle Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations et met en place des plans d'amélioration.

Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité de réaction dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles que DDASS, préfecture, pompiers, …

Ces efforts et cette dynamique permettent aux 6 régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :

- **Norme ISO 9001 : 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'entreprise,

- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,

- **Norme ISO 14001 : 2004**, orientée vers la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.

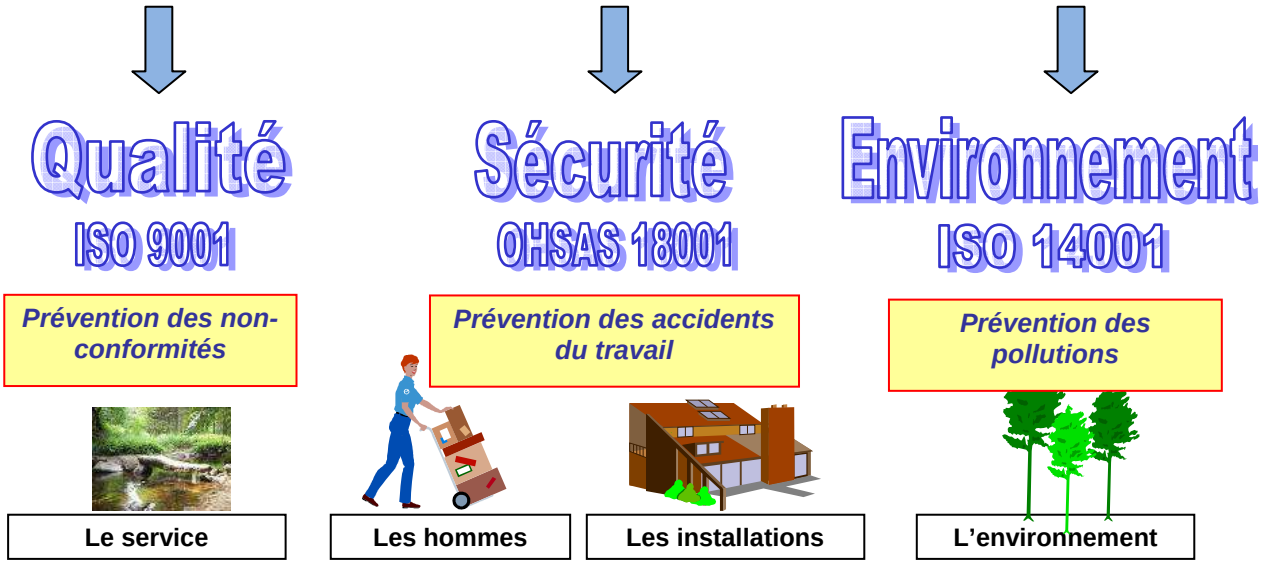

Le Pôle eau et Assainissement a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette triple certification est aussi un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade,….) ou la préservation des ressources en eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs,
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets, …
- Une gestion durable de l'eau : préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires,
- Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs : partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, …

15.6 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION SPECIFIQUE EAU POTABLE

Contrôle sanitaire

« L'arrêté du 11 janvier 2007 fixant les modalités du contrôle sanitaire est en cours de révision, pour répondre aux objectifs fixés par la directive cadre européenne Eau de 2000, en matière de programme de surveillance.
Ainsi, pour tous les points de captage d'eau superficielle fournissant plus de 100m3 par jour pour l'alimentation en eau potable, ce contrôle sera prochainement renforcé en termes de fréquences pour certains paramètres déjà recherchés et complété en termes de nombre total de paramètres suivis, intégrant notamment la recherche de nouvelles substances dangereuses. »

Vérification des compteurs

« Par arrêté en date du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau potable dont l'application entre en vigueur à compter du 1er janvier 2010, les conditions de vérification et de renouvellement des compteurs des abonnés ont été modifiées. Ainsi les compteurs doivent désormais être renouvelés lorsque la durée de service du compteur est de 9,12,15 ou 22 ans en fonction de la classe de l'appareil et du processus de gestion du parc de compteurs retenu. »

Arrêté du 08/07/2009 fixant la liste des laboratoires agréés par le ministère de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

Décret du 30/12/2009 relatif aux redevances dues aux communes, aux départements et aux régions en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement

Détermine le plafond applicable à compter du 1er janvier 2010, pour la fixation du montant des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des services d'eau et d'assainissement par décision de la collectivité.

Arrêté du 20 avril 2009 portant modification de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé

Remplace la notion de « stations classées » par celle de « communes touristiques » pour l'exonération du plafonnement de partie fixe.

Circulaire du 9 novembre 2009 du ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)

Précisions sur les modalités de contrôle des ouvrages de prélèvement, puits, forages et récupération des eaux de pluie ainsi que des installations privatives de distributions d'eau potable

ENVIRONNEMENT

Décret du 23/04/2009 relatif à la prévention et à la réparation de certains dommages causés à l'environnement

Décret d'application de la loi sur la responsabilité environnementale de 2008.

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Arrêté du 17/07/2009 relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines
L'arrêté dresse une liste de substances dangereuses dont l'introduction dans les eaux souterraines doit être interdites afin d'obtenir le bon état écologique des masses d'eau.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ordonnance du 11/07/2009 relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

Création d'un 3e régime d'installations classées entre le régime de la déclaration et celui de l'autorisation.

Décret du 06/07/2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

Fixe un échéancier pour la réalisation du 1er contrôle périodique qui peut concerner certains stockages de chlore.

SECURITE AU TRAVAIL

Nous avons identifié 31 textes réglementaires modifiant en 2009 le cadre relatif à la sécurité du travail. Vous trouverez ci-dessous ceux pouvant éventuellement impacter nos interventions sur votre patrimoine.

Décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'acc essibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation

Les ERP (établissements recevant du public) existants des 4 premières catégories doivent faire un diagnostic de leur accessibilité entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011 suivant le cas.

Circulaire DGT 2009/16 du 3 juillet 2009 relative à la pandémie grippale et complétant la circulaire DGT 2007/18 du 18 décembre 2007

La circulaire DGT n°2009/16 du 3 juillet 2009 fourn it aux entreprises les informations nécessaires pour faire face à une pandémie grippale A/H1N1.
Elle recommande plus particulièrement l'acquisition d'équipements de protection individuelle et notamment de masques FFP2. Elle rappelle également les modalités d'aménagement et d'organisation du travail en cas de pandémie.

Arrêté du 24 septembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Le décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail
Ce décret modifie certaines dispositions de la partie réglementaire du code du travail relatives au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
Sont ainsi modifiées les dispositions (obligations de l'employeur, rôle du médecin du travail, intervention de l'inspecteur ou du contrôleur du travail, modalités du contrôle par un organisme accrédité, etc.) relatives au contrôle des valeurs limites d'exposition professionnelle des travailleurs :
- aux agents chimiques dangereux présents dans l'atmosphère des lieux de travail
- aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction présents dans l'atmosphère des lieux de travail.
Sont également précisées les modalités de contrôle des valeurs limites biologiques et d'intervention des organismes accrédités chargés de ce contrôle.